

**Patrice ADER**

Bordeaux le 22/02/2023

Commissaire enquêteur

*Membre de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

Région NOUVELLE AQUITAINE

Département de la GIRONDE

Commune de BEGLES

## ENQUETE PUBLIQUE

*Du Lundi 02 janvier 2023 au Vendredi 20 janvier 2023*

**Portant sur :**

**Le déclassement des parcelles BD 8, 80, 81, 82 et 302 route de Toulouse, sur le territoire de la commune de BEGLES.**



*Parking existant sur les parcelles route de Toulouse*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

# RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Pages 1 à 19*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objet de l'enquête .....	3
1.2	Cadre juridique et réglementaire .....	3
1.3	Responsable du projet.....	3
1.4	Description du projet.....	4
1.4.1	Localisation.....	4
1.4.2	Etat des lieux, enjeux et analyse du projet.....	5
<b>2</b>	<b>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....</b>	<b>8</b>
2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	8
2.2	Arrêté d'ouverture d'enquête .....	8
2.3	Réunion préparatoire avec le pétitionnaire et visite des lieux.....	8
2.4	Composition du dossier .....	9
2.5	Information du public .....	9
2.6	Information des riverains.....	12
2.7	Accueil du public.....	13
2.8	Climat de l'enquête et participation du public .....	13
2.9	Réunion intermédiaire organisée à l'initiative du commissaire enquêteur.....	14
2.10	Clôture de l'enquête .....	15
2.11	Procès-verbal des observations.....	15
<b>3</b>	<b>ANALYSE DES OBSERVATIONS.....</b>	<b>16</b>
3.1	Questions soulevées par le public .....	16
3.1.1	Stationnement.....	16
3.1.2	Logement.....	17
3.1.3	Environnement.....	18
3.1.4	Infrastructures routières .....	18
3.1.5	Questions diverses .....	19
3.2	Courriers transmis par les maires de Bègles et Villenave d'Ornon.....	19

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Pages 21 à 25*

## ANNEXES

*Pages 26 à 65*

# 1 GENERALITES

## 1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique qui a eu lieu du lundi 02 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus visait à assurer l'information et la participation du public et recueillir, sur la base de pièces techniques, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur :

- Le déclassement des parcelles appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole cadastrées BD08, BD80, BD81, BD82 et BD302 situées route de Toulouse sur la commune de BEGLES. L'emprise totale à déclasser est d'environ 1 840 m<sup>2</sup>.

Les observations et propositions recueillies au cours de cette enquête publique sont destinées à élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

## 1.2 Cadre juridique et réglementaire

L'enquête publique a été réalisée dans les conditions et formes prévues par les textes suivants :

- Le **Code général des collectivités territoriales**, notamment les articles L.5217-2, L.5211-9 ;
- Le **Code des relations entre le public et l'administration**, articles L.134-1 et L.134-17 ;
- Le **Code de la voirie routière**, notamment les articles L.141-3 et suivants, R141-4 et suivants ;
- Le **Code général de la propriété des personnes publiques**, notamment l'article L.2141-2 ;
- La **Délibération n° 2020 – 142 du 17 juillet 2020** du conseil métropolitain décidant de procéder au déclassement des biens de son domaine public ;
- L'**Arrêté n° 2022 – BM - 1286 du 13 décembre 2022** du Président de Bordeaux Métropole, prescrivant l'enquête publique, et désignant le commissaire enquêteur.

Une procédure de **déclassement par anticipation** est envisagée, conformément aux dispositions de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cette procédure permet, après enquête publique, de formaliser la cession des emprises tout en maintenant l'affectation du parking public existant, cette affectation n'étant supprimée que postérieurement à la cession dans un délai maximum de 6 ans.

La présente enquête publique a pour objet de vérifier que ce projet de déclassement par anticipation n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population et des riverains.

## 1.3 Responsable du projet

Le pétitionnaire et responsable du projet est Bordeaux Métropole, représenté par Monsieur Clément Roger-Laot, Service Foncier du Pôle Territorial Sud.

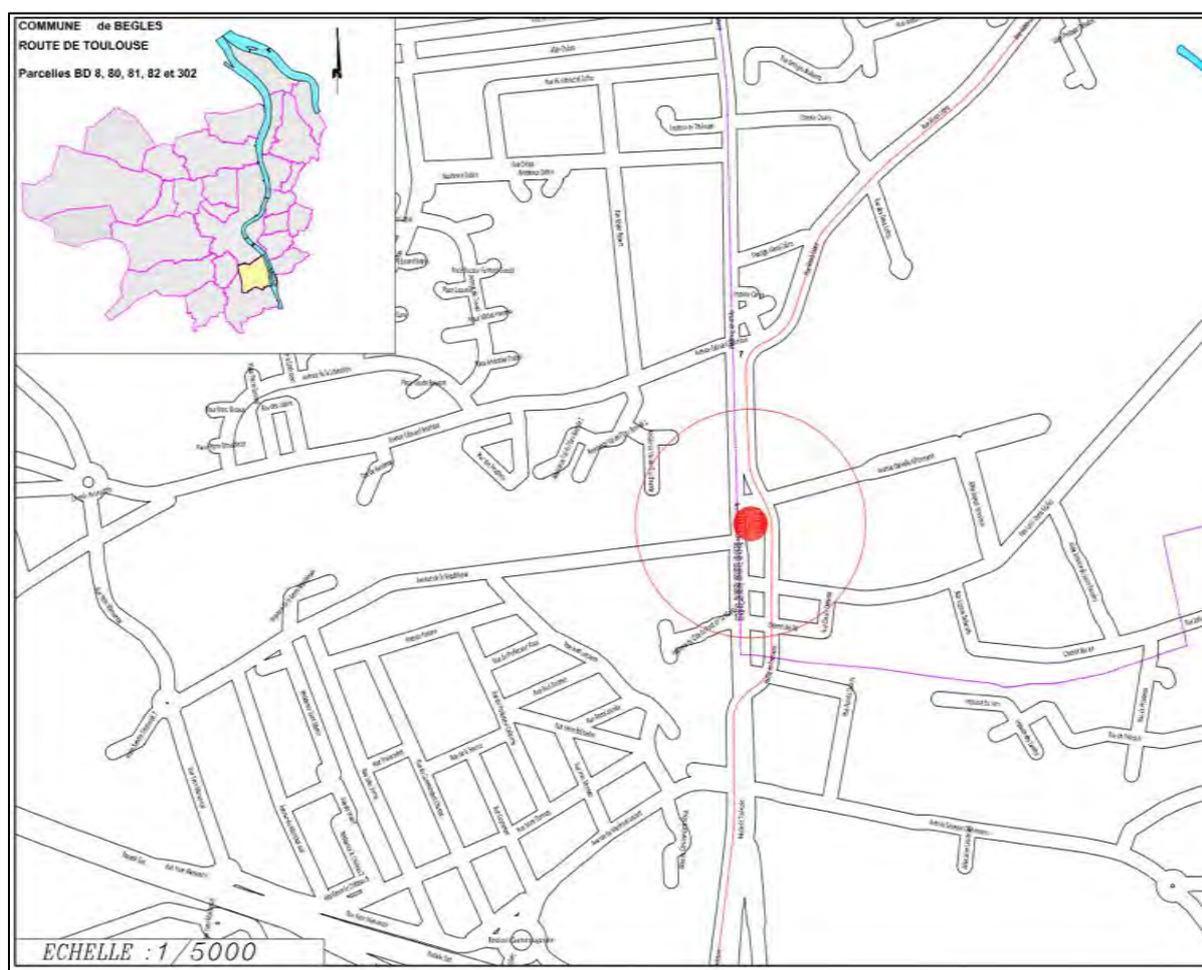
Un dossier a été mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Bègles. Le correspondant pour cette enquête publique est Monsieur Porcheron, responsable du service Vie Associative et Citoyenne.

## 1.4 Description du projet

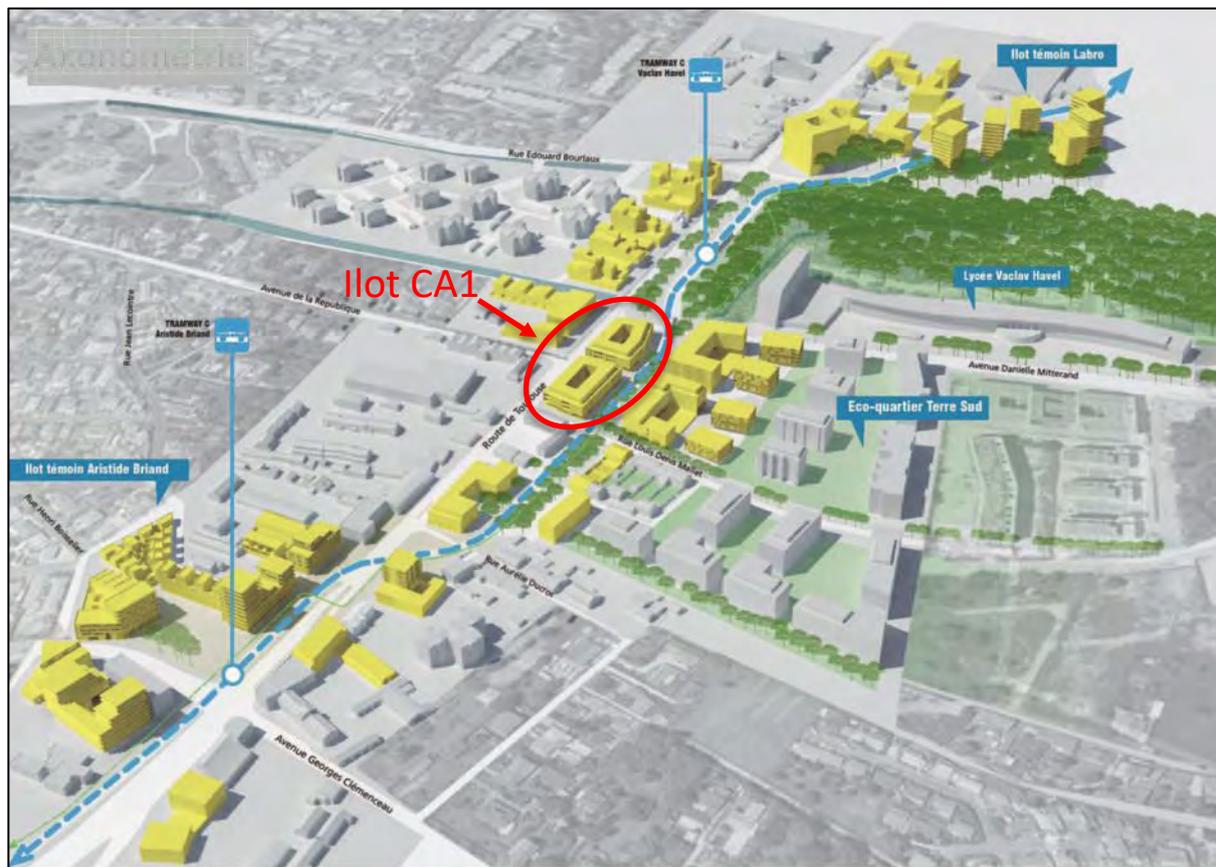
### 1.4.1 Localisation

La commune de Bègles est l'une des 28 agglomérations qui composent Bordeaux Métropole. Commune de première ceinture, elle est assise sur la rive gauche de la Garonne. Elle est voisine de Villenave d'Ornon au Sud, Talence à l'Ouest, Bordeaux au Nord. Véritable « village urbain », son visage se modernise, de nouveaux quartiers émergent, d'autres se rénovent, la nature s'installe, les entreprises se développent, le centre-ville s'organise et le commerce de proximité retrouve sa place.

Les parcelles, objets de la présente enquête publique, sont situées dans le périmètre de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la route de Toulouse. Cette ZAC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » de Bordeaux Métropole. Les parcelles constituent l'îlot CA1 (voir plan du projet ci-après) situé entre la rue Danielle Mitterrand et la route de Toulouse, à proximité de l'arrêt du Tram C « Lycée Vaclav Havel », sur la commune de Bègles.



Plan de situation route de Toulouse



*Situation de l'ilot CA1 dans le projet de ZAC*

### **1.4.2 Etat des lieux, enjeux et analyse du projet**

L'opération « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » a pour objet, en accompagnement de l'extension de la ligne C du tramway, d'opérer la restructuration et la rénovation du secteur de la route de Toulouse, situé à l'entrée sud de la métropole bordelaise, sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon.

La finalité de ce projet est de redonner à cet axe structurant sa fonction d'entrée d'agglomération, tant en termes fonctionnel que qualitatif.

L'opération vise à répondre aux objectifs généraux suivants :

- Conforter l'urbanité de la route de Toulouse le long du tracé du tramway, en diversifiant l'offre d'habitat et les formes urbaines et en favorisant la mixité fonctionnelle entre habitat, commerces et services, à proximité des nouvelles stations de tramway ;
- Préserver et mettre en valeur les éléments paysagers majeurs ;
- Créer, réaménager et compléter la trame des espaces publics pour créer des nouveaux lieux d'animation et de sociabilité ;
- Repenser et déployer l'offre commerciale existante en développant une stratégie d'accompagnement des mutations commerciales, en lien avec la question du stationnement.

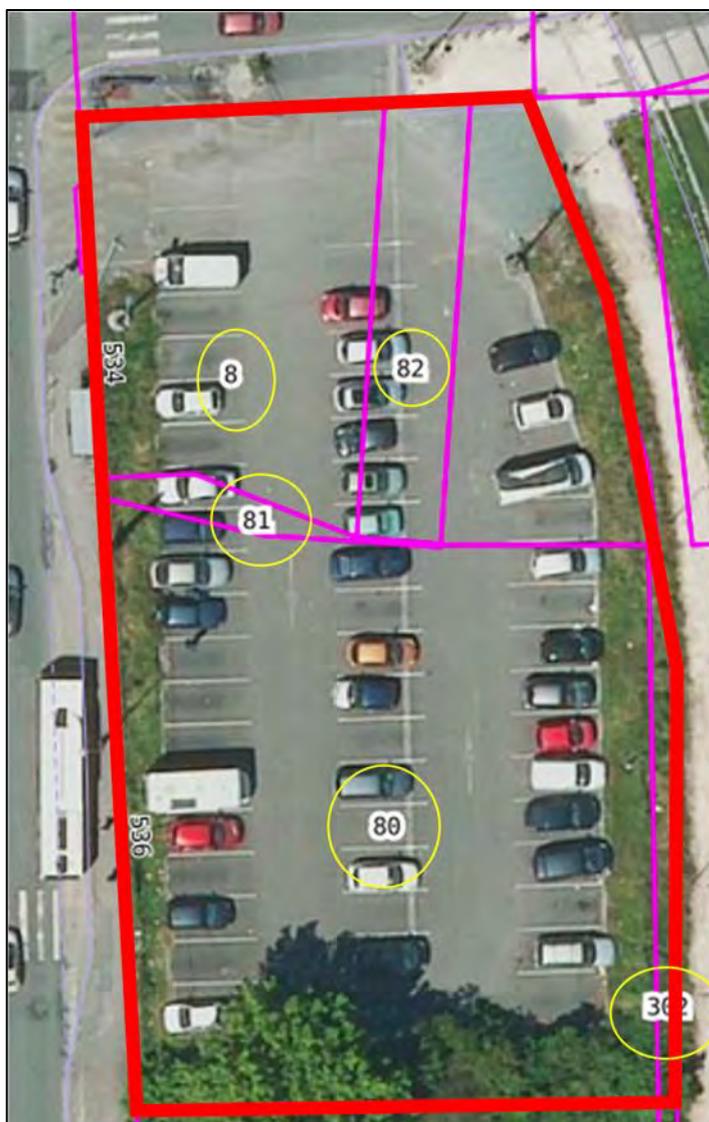
Les emprises concernées par l'enquête publique, correspondent aux parcelles cadastrées BD 08 (360 m<sup>2</sup>), BD80 (1 030 m<sup>2</sup>), BD81 (31 m<sup>2</sup>), BD82 (137 m<sup>2</sup>) et BD 302 (282 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup> environ.

Les parcelles sont situées au croisement des rues Danielle Mitterrand et de la route de Toulouse, à proximité de l'arrêt de tram C « Lycée Vaclav Havel » sur la commune de Bègles.

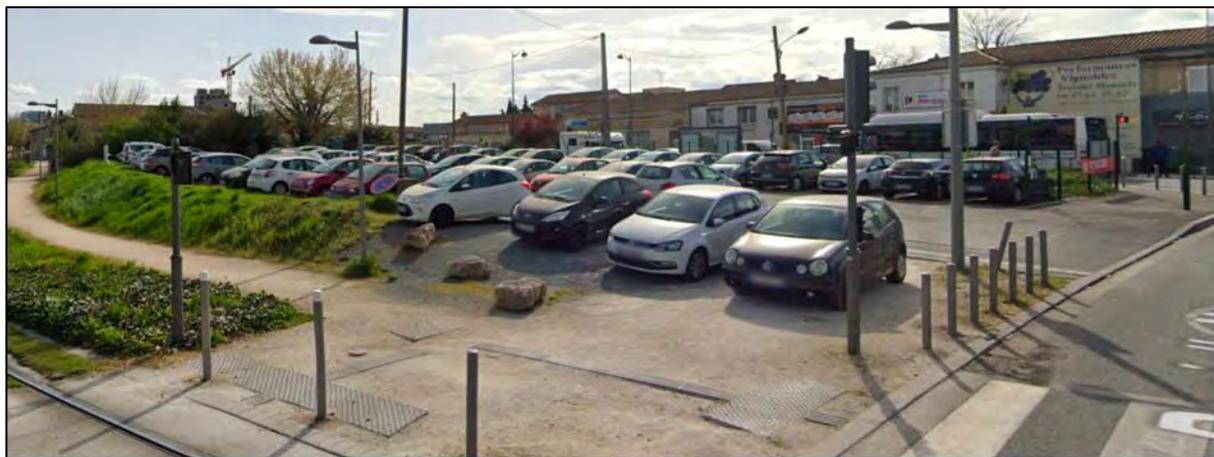
Ce foncier est actuellement utilisé comme espace de stationnement par les riverains. L'accès des véhicules se fait par la dépression réalisée depuis la rue Danielle Mitterrand. Ces terrains métropolitains ont été sommairement aménagés en espace de stationnement dans l'attente de la livraison du parking relais au terminus de la ligne C à Villenave d'Ornon.

Bien que ce parc relais appelé « Parking Relais Pyrénées » ait été livré et mis en service en février 2019, Bordeaux Métropole a souhaité garantir ce stationnement actuel aussi longtemps que possible pour les riverains. La fin de ce stationnement provisoire est estimée à fin 2013 / début 2014.

L'assiette des emprises concernées est définie sur le plan de masse ci-après et délimitée en rouge. Les parcelles sont cerclées de jaune.



Les photos ci-dessous proposent un état des lieux du site et des parcelles concernées par la présente procédure d'enquête publique.



*Vue depuis la rue Danielle Mitterrand*



*Vue depuis le croisement route de Toulouse – rue Danielle Mitterrand*



*Vue depuis la route de Toulouse*

## **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 Désignation du commissaire enquêteur**

En qualité de commissaire enquêteur inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2022, j'ai été contacté par Monsieur Clément Roger-Laot, gestionnaire foncier au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole qui me propose de réaliser une enquête publique relative à une procédure de déclassement par anticipation du domaine public de Bordeaux Métropole. Le contexte étant la cession future d'une emprise foncière appartenant à Bordeaux Métropole et située sur la Commune de Bègles, sur la Route de Toulouse.

Après discussion et demande d'information complémentaire, j'accepte de conduire cette enquête publique courant janvier 2023. Une version numérique du dossier m'a été transmise le 7 décembre 2022.

La confirmation de cette mission m'a été confirmée par courrier en date du 13 décembre 2022, et par l'arrêté n° 2022 – BM - 1286 du 13 décembre 2022 de Bordeaux Métropole.

### **2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête**

Ce même arrêté a prescrit une enquête publique relative à la procédure de déclassement par anticipation d'un foncier d'environ 1 840 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole situé route de Toulouse sur la commune de Bègles (annexe 1 au présent rapport).

### **2.3 Réunion préparatoire avec le pétitionnaire et visite des lieux**

Après avoir échangé sur les pièces du dossier et sur l'organisation de la procédure réglementaire avec le pétitionnaire, nous avons convenu de faire une visite des lieux et ensuite se rendre à la mairie de Bègles pour préciser les règles d'information du public et l'organisation des permanences.

Accompagné de Monsieur Clément Roger-Laot, je me suis rendu le 20 décembre 2022 sur place, route de Toulouse. J'effectue une parfaite reconnaissance des parcelles à déclasser. Les lieux sont conformes à la description qui en est faite sur le dossier mis à la disposition du public, et plus particulièrement dans la notice explicative.

J'ai pu remarquer que le parking n'était pas gardé et qu'il était clôturé partiellement. Son état général correspond à sa fonction de stationnement provisoire. J'ai constaté la présence de véhicules à l'état d'épave.

J'ai également constaté que l'avis d'enquête était bien présent et visible par le public.

Nous nous sommes ensuite rendus à la mairie de Bègles, où nous avons déposé le dossier d'enquête mis à la disposition du public, accompagné du registre papier. J'ai pu vérifier que l'affichage de l'avis d'enquête était bien présent sur le tableau d'affichage à l'entrée. Une salle sera mise à la disposition du commissaire enquêteur pour assurer l'accueil du public.

## 2.4 Composition du dossier

Un dossier papier a été mis à la disposition du public à l'accueil dans les locaux de la mairie de Bègles pendant toute la durée de l'enquête.

Un exemplaire de ce dossier a également été déposé au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, situé 28 avenue Gustave Eiffel, Bâtiment C, 33600 Pessac où le public pouvait également le consulter.

Il comporte :

- L'arrêté du Président de Bordeaux Métropole en date du 13 décembre 2022 ;
- La pièce n°1 : notice explicative ;
- La pièce n°2 : plan de situation ;
- La pièce n°3 : plan de masse ;
- La pièce n°4 : liste des propriétaires ;
- L'avis d'enquête.

Le dossier déposé à la mairie de Bègles est accompagné d'un registre à feuillets non mobiles. Ce registre a été paraphé par mes soins.

### ***Commentaire du commissaire enquêteur :***

***Le dossier mis à l'enquête, bien que succinct compte tenu de la nature du projet, me paraît complet et suffisamment clair pour être parfaitement accessible par le public.***

## 2.5 Information du public

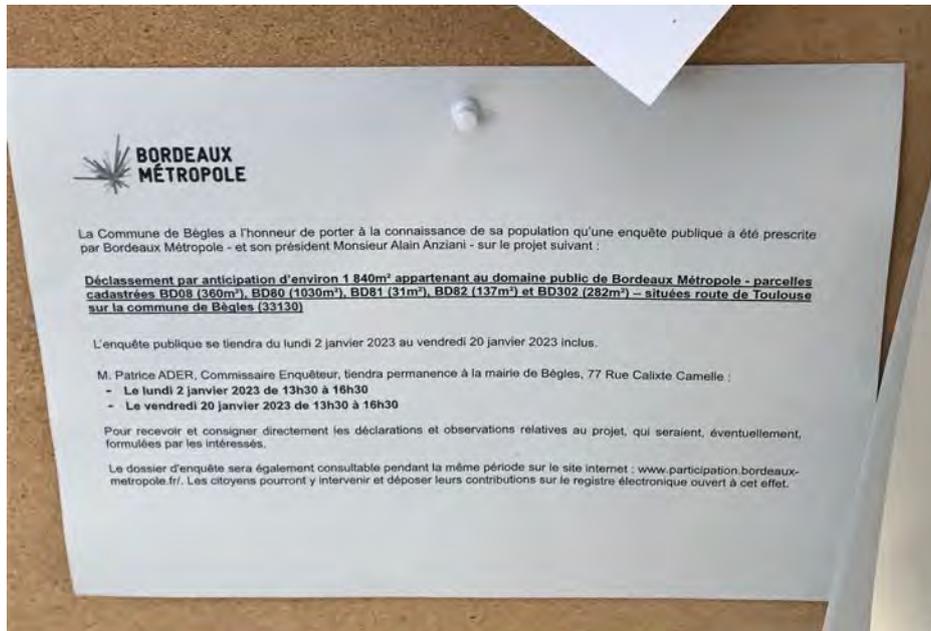
L'avis d'ouverture d'enquête publique a fait l'objet d'une publication le 16/12/2022 dans le journal « Sud-Ouest », et dans le journal « Les Echos Judiciaires Girondins ». Une copie de ces publications fait l'objet de l'annexe 2 du présent rapport.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête publique était présent sur le panneau d'affichage de la mairie et sur les lieux du parking route de Toulouse. Un affichage était également présent pendant toute la durée de l'enquête, dans les locaux du Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole à Pessac, comme le témoignent les certificats d'affichage produits par la mairie de Bègles et de Bordeaux Métropole (annexe 3).

J'ai constaté la présence de ces affichages lors de la reconnaissance des lieux et à l'occasion des permanences. Une copie de l'avis d'enquête publique fait l'objet de l'annexe 4 du présent rapport.



*Affichages route de Toulouse*



*Affichage en mairie*

Une information sur cette enquête était également présente sur le site internet de la mairie.

The screenshot shows the homepage of the Bègles municipal website. At the top, there is a navigation menu with categories like 'Bègles', 'La mairie', 'Education / Culture', 'Solidarité / Santé', 'Emploi / Economie', 'Vie locale', 'Loisirs / Sport', 'Une ville durable', and 'Urbanisme'. The main content area features a large banner with a map and a red speech bubble icon containing the text 'CONSULTATION CONCERTATION CO-CONSTRUCTION VOTATION'. Below the banner, the title of the public consultation is 'Enquête publique – Déclassement par anticipation d'un foncier route de Toulouse'. To the right, there are sections for 'SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER', 'RECHERCHER', 'LA BÉGLAISE', and 'SERVICES EN LIGNE'.

Les pièces du dossier étaient consultables et téléchargeables sur un registre numérique à l'adresse suivante : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Le public qui ne pouvait se rendre au siège de l'enquête à la mairie de Bègles ont pu déposer leur contribution.

The screenshot shows a page from the 'PARTICIPATION BORDEAUX MÉTROPOLE' portal. The main heading is 'DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION – EMPRISES DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN - ROUTE DE TOULOUSE À BÈGLES'. Below the heading, it states 'PARTICIPATION EN COURS' and 'Publiée le 02 / 01 / 2023'. The text explains that Bordeaux Métropole wishes to proceed with the anticipation of its public domain of several parcels (BD8, BD80, BD81, BD82 and BD302) located on the Route de Toulouse à Bègles. It mentions that a public consultation is organized from January 2, 2023, to January 20, 2023, to collect the views of the population and administrators. The page also includes a 'PARTAGER' button, a 'SUIVRE CETTE PARTICIPATION' button, and a photograph of a parking lot with the caption 'EMPRISES ROUTE DE TOULOUSE, VUE DEPUIS LA RUE FRANCOIS MITERRAND'.

Enfin, les contributions pouvaient être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole – service foncier – 28 avenue Gustave Eiffel – 33600 Pessac.

**Commentaire du commissaire enquêteur :**

*J'estime que l'information du public concernant l'enquête publique, a été bien conduite, largement diffusée à l'aide de plusieurs modes de communication, conformément aux textes en vigueur, et qu'elle a permis au public et à tous les acteurs de pouvoir prendre connaissance du dossier et de s'exprimer largement.*

## 2.6 Information des riverains

Les propriétaires et riverains de l'emprise, dont la liste figure ci-après, ont été informés de l'enquête en cours par lettre recommandée avec avis de réception (voir type de lettre en annexe 5).

LISTE DES PROPRIETAIRES	
COMMUNE de BÈGLES ROUTE DE TOULOUSE Parcelles BD 8, 80, 81, 82 et 302	
<b>COMMUNE DE VILLENAVE-D'ORNON</b>	
<b>AM 36</b>	Monsieur GARUZ Michel 6 allée des Peupliers 33650 Saint Médard d'Eyrans Madame DUPRAT Nicole épouse GARUZ 6 allée des Peupliers 33650 Saint Médard d'Eyrans Monsieur GARUZ William Domaine de Carreyre, 24 rue des Gentianes 33160 Salaunes
<b>AM 38</b>	Monsieur GARUZ Michel 6 allée des Peupliers 33650 Saint Médard d'Eyrans Madame DUPRAT Nicole épouse GARUZ 6 allée des Peupliers 33650 Saint Médard d'Eyrans Monsieur GARUZ William Domaine de Carreyre, 24 rue des Gentianes 33160 Salaunes
<b>AM 39</b>	Madame RENOUIL Aline 28 rue de Lorraine 33400 Talence Monsieur RENOUIL Marc 4 rue de Civrac 33980 Audenge Madame COLARDEAU Eliette épouse RENOUIL 4 rue de Civrac 33980 Audenge
<b>AM 41</b>	Monsieur COPMARTIN Jean-Jacques 15 rue de Caudéran 33110 Le Bouscat Madame BAROSKA Marie-Christine nom de jeune fille COPMARTIN 77 boulevard de la Croisette 06400 Cannes Madame COPMARTIN Yvonne nom de jeune fille POITEVIN avenue du Peyrou 33370 33370 Artigues-Près-Bordeaux

<b>AM 92</b>	Commune de Villenave d'Ornon Hôtel de Ville 14 bis rue du Professeur Calmette 33140 Villenave d'Ornon
<b>AM 93</b>	Optimale 9 rue Vauban 33000 Bordeaux
<b>AM 817</b>	Monsieur Laurent PETIT 531 route de Toulouse 33140 Villenave d'Ornon Madame ZANETTIN Nadine Véronique épouse PETIT 531 route de Toulouse 33140 Villenave d'Ornon Madame COLARDEAU Eliette épouse RENOUIL 4 rue de Civrac 33980 Audenge
<b>AM 818</b>	Société TAYSSE GAILLARD 2 rue de la Concorde 33150 Cenon
<b><u>COMMUNE DE BEGLES</u></b>	
<b>BD 11</b>	Foncière Massis 173 rue de la Pelouse Douet 33000 Bordeaux
<b>BD 332</b>	Foncière Massis 173 rue de la Pelouse Douet 33000 Bordeaux

## 2.7 Accueil du public

Afin d'accueillir le public, 2 permanences ont été tenues par mes soins dans les locaux de la mairie de Bègles :

- Le lundi 02 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 ;
- Le vendredi 20 janvier 2023 de 13h30 à 16h30.

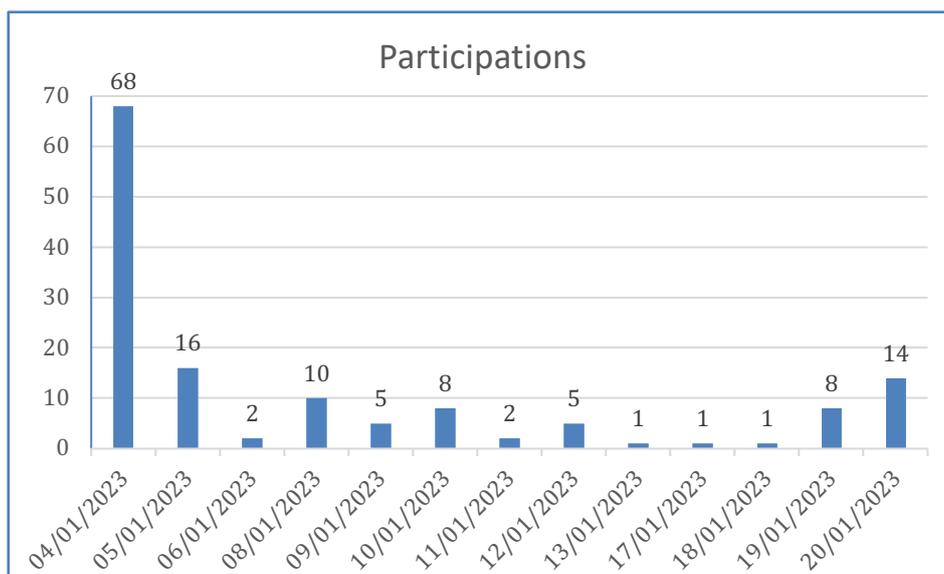
## 2.8 Climat de l'enquête et participation du public

La participation du public a été importante principalement sur le registre numérique.

- 2 personnes se sont présentées à la 1ère permanence le 02/01/2023 ;
- 1 observation a été portée sur le registre papier ;
- 141 contributions ont été portées sur le registre numérique.

Aucun incident n'a perturbé la bonne tenue des permanences.

Cette participation soutenue montre l'intérêt du public et riverains pour le projet. Une première lecture rapide des résultats montre que 111 observations défavorables au projet ont été postées majoritairement les premiers jours de l'enquête. Les derniers jours, on peut constater une majorité d'avis favorables dont le nombre final est de 30. Une synthèse des observations a été réalisée sous la forme d'un fichier Excel comprenant un classement par thèmes. Exceptée une observation portée sur le registre papier, toutes les contributions sont issues du registre numérique. Une copie de ce fichier fait partie de l'annexe 6 du présent rapport.



Un article paru dans l'édition du journal Sud-Ouest le 09 janvier 2023 montre une grande divergence sur ce projet entre la municipalité de Villenave d'Ornon et de Bègles. Une copie de cet article fait partie de l'annexe 7.

Monsieur Ulrich Rodrigo, Directeur de la stratégie territoriale a remis au commissaire enquêteur lors de la dernière permanence, un courrier signé par Monsieur Clément Rossignol Puech Maire de la commune de Bègles faisant part de la position favorable de la commune sur le projet de déclassement route de Toulouse.

Ce même jour, Monsieur Antoine Profit, Directeur du pôle proximité, attractivité et ville durable a remis au commissaire enquêteur en main propre un exemplaire du courrier signé par Monsieur le Maire de la commune de Villenave D'Ornon faisant part de son avis défavorable sur le projet.

Les courriers transmis par les communes de Bègles et Villenave d'Ornon sont en annexe 8 et 9.

## 2.9 Réunion intermédiaire organisée à l'initiative du commissaire enquêteur

Face à une participation importante les premiers jours de l'enquête et compte tenu des contenus assez conflictuels des contributions dans le registre numérique relayés ensuite dans le journal Sud-Ouest, J'ai estimé nécessaire d'organiser une réunion avec le porteur de projet afin d'avoir un historique de la procédure règlementaire depuis le début du projet,

notamment la phase de concertation, et les avis qui avaient été remis. Mais également, des précisions techniques sur le projet, ses enjeux, afin d'avoir une vision globale qui m'aidera à donner un avis motivé sur ce projet de déclassement.

Afin de préparer cette rencontre, j'ai demandé au porteur de projet de me communiquer les éléments en sa possession évoqués ci-avant. J'ai reçu par courriel les documents le 17/01/2023.

Une réunion a été organisée dans les locaux de Bordeaux Métropole en présence de Monsieur Roger-Laot, Mesdames Routier et Heraut de la FAB et le commissaire enquêteur, le 20/01/23. Bordeaux Métropole a confié à la Fabrique de Bordeaux Métropole (La FAB), société publique locale, la mise en œuvre opérationnelle du programme de la ZAC Route de Toulouse.

Bien que l'objet de la présente enquête publique soit très localisé au croisement des rues Danielle Mitterrand et de la route de Toulouse, à proximité de l'arrêt de tram C « Lycée Vaclav Havel », j'ai estimé qu'il devait être replacé dans le contexte global de la ZAC qui couvre une aire d'étude le long de l'axe de la route de Toulouse depuis le passage Alexis Labro au nord jusqu'à l'entrée de la rocade au sud.

Les éléments de réponses apportés par Bordeaux Métropole à mes questions et aux contributions du public sont développés dans la partie **analyse des observations** § 3 ci-après.

Concernant l'historique de la concertation sur projet de ZAC, la procédure règlementaire qui a été mise en œuvre est la suivante :

- Une phase de concertation ouverte le 27/09/2013 et close le 29/05/2015, avec l'organisation de 3 réunions d'un groupe de travail, et 1 réunion publique avec les habitants des communes de Bègles et de Villenave d'Ornon. Globalement, il y a eu peu d'oppositions, avec des préoccupations dans le thème de la circulation, du stationnement et de l'insertion urbaine ;
- Une enquête publique préalable à DUP qui a eu lieu du 21/11/2016 au 23/12/2016 et qui a été assez peu suivie. 12 participations dont 10 favorables ont été relevées. Un avis favorable a été prononcé. Dans le dossier mis à l'enquête, l'autorité environnementale avait donné un avis favorable à l'étude d'impact du projet.
- Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) préfectorale a été délivrée le 10/05/2019 ;
- Une enquête publique préalable à déclassement d'emprises publiques place Aristide Briand a eu lieu du 17 au 31/10/2023. Il n'y a eu aucune observation déposée dans les registres et personne ne s'est présentée aux permanences. Un avis favorable a été prononcé.

## 2.10 Clôture de l'enquête

A l'issue de la dernière permanence le 20 janvier 2023, j'ai constaté la fin de l'enquête, et j'ai clôturé le registre ce jour à 17h00. Les documents, avec les pièces annexées, les dossiers d'étude ont été collectés par mes soins.

## 2.11 Procès-verbal des observations

A la fin de l'enquête, un bilan final des participations a été communiqué, le 23 janvier 2023, au porteur de projet, ainsi que les courriers des maires de Bègles et de Villenave d'Ornon remis au commissaire enquêteur le dernier jour de l'enquête. Dans ce bilan, des questions

complémentaires ont été soumises par le commissaire enquêteur, notamment sur certains points abordés par les courriers des élus.

Le porteur a transmis ses réponses par courriel le 1<sup>er</sup> février 2023.

### 3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

#### 3.1 Questions soulevées par le public

Compte tenu du nombre important des contributions, un classement par thème a été réalisé. Les principaux thèmes retenus sont les suivants : Stationnement, logement, environnement et infrastructure routière. La répartition des contributions par thèmes est rassemblée dans le tableau ci-après :

Défavorable	111
Favorable	30
Logement	71
Stationnement	90
Environnement	22
Infrast. Routière	7

##### 3.1.1 Stationnement

C'est le thème qui a été majoritairement abordé dans les contributions. Parmi les opposants à la suppression du parking, on relève par exemple : « *Ce parking est très important et sa suppression engendrerait des conséquences très négatives sur le stationnement déjà difficile dans les rues de Villenave d'Ornon situées en face de Vaclav Havel. Cessons de supprimer des places de parking sans avoir la moindre idée de la façon de les reconstituer* ».

« *Je suis contre la disparition de ce parking essentiel à l'utilisation du transport en commun le plus important de l'agglomération qui est le tram* ». « *Outre le fait que cet espace de stationnement est essentiel pour accéder aux commerces à proximité et déposer son véhicule pour emprunter le tram* ».

« *Ce parking est indispensable au bon fonctionnement du quartier. En effet, nous l'utilisons pour accéder aux commerces de la route de Toulouse. Il n'y a aucune autre possibilité de stationnement* ».

« *Avis très défavorable à la suppression de cette zone de stationnement utile pour prendre le tram et se rendre dans les commerces de la route de Toulouse* ».

On note également une préoccupation liée à une forte augmentation du nombre de véhicules stationnant sur le domaine public suite à la création des nouveaux logements.

Commentaire du commissaire enquêteur : *Comme il est rappelé dans la notice explicative, le foncier actuellement utilisé comme espace de stationnement par les riverains a été sommairement aménagé en mars 2015 comme parking provisoire dans l'attente de la livraison du « parking relais Pyrénées » de 720 places au terminus de la ligne C à Villenave d'Ornon.*

*On remarque que la présence de ce parking provisoire est parfois justifiée comme lieu de stationnement avant utilisation du tramway, ou accès aux commerces, alors que la fonction première de la présence d'un parking relais avec des stations d'arrêt du tramway adaptés, est justement de répondre à un accès plus aisé notamment aux commerces, au lycée, mais également au centre-ville de Bordeaux.*

*Selon des informations communiquées par la commune de Bègles, un relevé taux d'occupation des zones de stationnement à proximité du projet, établi par les services gestionnaires montrent que les équipements sont loin d'être saturés. Ce fait est d'ailleurs relevé dans certaines contributions plus favorables au projet :*

*Gare de Bègles :*

- *Jours ouvrés : 56,5 %*
- *Samedi : 32,7 %*
- *Dimanche : 11,7 %*

*Parking relais Pyrénées :*

- *Jours ouvrés : 77 %*
- *Samedi : 48 %*
- *Dimanche : 22 %*

*De plus, conscient de la nécessité d'organiser le stationnement des visiteurs, la municipalité de Bègles précise que « le stationnement dans le secteur de Terres Sud sera prochainement règlementé à l'instar de la zone bleue sur la commune de Villenave d'Ornon. Cette disposition permettra de favoriser les usages visiteurs, notamment à destination des commerces du secteur. Il doit être relevé que la présence d'une zone bleue sur la commune de Villenave d'Ornon garantit d'ores et déjà une offre visiteurs de courte durée. Cette zone bleue a largement permis une rotation des places sur le domaine public et supprimé les voitures ventouses ».*

*S'agissant des nouveaux ensembles immobiliers, chaque appartement aura un stationnement dédié conformément à la règlementation, dans l'enceinte du projet.*

### **3.1.2 Logement**

Ce thème est également très présent dans les contributions. Il semble que certaines observations semblent craindre une urbanisation massive, et imposante. Parmi les observations portées sur le registre numérique on peut noter : « *Encore du béton, toujours du béton. Il serait plus sensé de créer des espaces verts avec des aires de jeux et commerce de proximité que de construire encore et toujours des habitations. Plus d'habitations signifient encore plus de voitures, de pollution diverses et variées* ».

*« Arrêter de bétonner à tout va, de plus en plus d'habitation, les infrastructures routières ne suivent pas, c'est n'importe quoi ».*

*« Le parking doit être conservé il est très utile et très souvent plein. Il y a déjà une très forte densité de logements dans le secteur il n'est pas nécessaire d'en construire encore qui vont générer de nouveaux problèmes de stationnement ».*

*Commentaire du commissaire enquêteur : Selon le pétitionnaire, le projet de déclassement du parking a pour objet de construire des logements pour tous au plus près des transports en commun. Le projet de développement de l'ilot CA1 vise la création de 81 logements dont 23 logements sociaux et 22 en accession sociale. Le projet comprend également la création 450 m2 de commerces et 850 m2 de bureaux.*

*Ces bâtiments seront d'une hauteur maîtrisée car ils comprendront seulement 3 étages avec le dernier en attique (dernier étage qui termine le haut d'une façade, et qui n'a ordinairement que la moitié ou les deux tiers de l'étage inférieur).*

*Dès que le projet sera finalisé, le permis de construire fera l'objet d'une présentation en public.*

### **3.1.3 Environnement**

L'environnement est un thème qui a été également abordé, car pour de nombreux opposants au projet, le parking et les logements devraient plutôt transformés en espaces verts.

*« Côté Bègles, il s'agit sur le papier d'un eco-quartier (...) alors si le parking ne doit pas être conservé, aménagez plutôt un bel espace vert arboré (l'ombre manque cruellement !) mais stop avec le béton et les constructions horribles qui dégradent notre quartier ».*

*« Il semble absolument aberrant de construire encore et encore des logements ! Manque de verdure ! Pas de piste cyclable ! Les commerces locaux sont peu nombreux car pas de place pour se garer... La planète on n'a pas de plan B merci d'arrêter de détruire l'avenir de nos et probablement de vos enfants ».*

*« Non non et non : Arrêtez de bétonner partout et de construire sans arrêt. Nous voulons de l'air, de la verdure, des oiseaux...Je suis fermement opposé à ce projet ».*

*Commentaire du commissaire enquêteur : il semble incontestable que le projet a bien pris en compte le thème de l'environnement. En effet, Bx Métropole a inscrit dans son projet, les actions suivantes :*

*Au niveau de l'arrêt de tramway Vaclav Havel, la création d'un « théâtre de nature », lieu de pause d'une superficie de 650 m2, en gradins enherbés offre des lieux d'assise tournés vers la presqu'île du parc de Mussonville. De nombreux arbres ont été plantés au niveau de cet espace ouvert au public en 2022.*

*Dans le même secteur, entre le théâtre de nature et la rue Danielle Mitterrand, sera également réalisé un parc linéaire le long de l'estey de franc, offrant une entrée et une transition depuis le tramway, vers le parc de Mussonville. D'une superficie d'environ 8 000 m2, il s'agit d'un espace vert qui accueillera également des jeux d'enfants. Les travaux d'aménagement restent à réaliser.*

*Il est à préciser également que le nord de la place Aristide Briand accueillera également un petit square végétalisé, avec des jeux d'enfants.*

### **3.1.4 Infrastructures routières**

Ce thème a abordé dans les contributions, mais à un niveau moindre. Ce thème généralement est associé à celui du manque de stationnement et arrivée de nouveaux habitants, donc de nouveaux véhicules.

« Je suis contre la suppression de ce parking, il est déjà ardu de se garer dans le secteur. Rajouter des logements sans infrastructures routières pérennes et places de parking sur cette zone est proprement honteux ! Peut-être vaudrait-il mieux réfléchir aux besoins des citoyens et pas au cahier des charges du nombre de bâtiments pour logements sociaux ».

« A force de construire de nouveaux logements et de ne pas mettre en place les infrastructures suffisantes on va suffoquer. Il faut un moyen de stationner surtout proche d'infrastructures scolaire ».

Commentaire du commissaire enquêteur : Le projet global de la ZAC route de Toulouse a pris en compte ce thème des infrastructures, et dès le début du projet lors de la phase de concertation. Des réponses et pistes de travail ont été apportées. L'étude d'impact initiale a identifié des mesures de réduction de l'impact du projet sur le trafic actuel, qui seront étudiées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Compte tenu du développement des agglomérations, il sera nécessaire de modifier les habitudes actuelles de déplacement par une utilisation de nouveaux moyens de mobilité urbaine.

### **3.1.5 Questions diverses**

Quelques thèmes à la marge ont été abordés comme une absence d'accès pour les cyclistes et piétons.

Commentaire du commissaire enquêteur : Le projet prévoit un axe de circulation « douce » piétons et vélos le long du tracé du tramway.

## **3.2 Courriers transmis par les maires de Bègles et Villenave d'Ornon**

Le dernier jour, deux courriers, signés par les maires de Bègles et Villenave d'Ornon ont été déposés auprès du commissaire enquêteur. Comme rappelé dans le paragraphe 2.8 plus haut, le courrier de la commune de Bègles est favorable au projet, alors que celui de la commune de Villenave d'Ornon est fortement opposé au projet, comme on a pu également le constater dans l'article de Sud-Ouest paru au début de l'enquête publique le 09 janvier 2023. L'avis défavorable de la municipalité de Villenave d'Ornon a été relayé par de nombreux avis défavorables de la population dès les premiers jours de l'enquête.

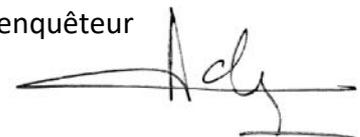
A la lecture des avis, le commissaire enquêteur constate qu'il existe à l'évidence de nombreuses divergences entre les municipalités sur le projet de ZAC, et semble-t-il un contentieux sur lequel il n'appartient pas au commissaire enquêteur de se prononcer. Les principaux points évoqués dans ces courriers ont été abordés dans les paragraphes précédents et ne nécessitent pas un développement supplémentaire.

Mes conclusions motivées et avis font l'objet de la deuxième partie du document.

Fait à Bordeaux le 22/02/2023

Le commissaire enquêteur

Patrice ADER





**Patrice ADER**

**Commissaire enquêteur**

*Membre de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

Région NOUVELLE AQUITAINE

Département de la GIRONDE

Commune de BEGLES

## ENQUETE PUBLIQUE

*Du Lundi 02 janvier 2023 au Vendredi 20 janvier 2023*

**Portant sur :**

**Le déclassement des parcelles BD 8, 80, 81, 82 et 302 route de Toulouse, sur le territoire de la commune de BEGLES.**



*Parking existant sur les parcelles route de Toulouse*

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## **1. RAPPEL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique qui a eu lieu du lundi 02 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus visait à assurer l'information et la participation du public et recueillir, sur la base de pièces techniques, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur :

- Le déclassement des parcelles appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole cadastrées BD08, BD80, BD81, BD82 et BD302 situées route de Toulouse sur la commune de BÈGLES. L'emprise totale à déclasser est d'environ 1 840 m<sup>2</sup>.

Les observations et propositions recueillies au cours de cette enquête publique sont destinées à élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

Un arrêté n° 2022 – BM - 1286 du 13 décembre 2022 de Bordeaux Métropole a prescrit une enquête publique relative à la procédure de déclassement par anticipation d'un foncier d'environ 1 840 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole situé route de Toulouse sur la commune de Bègles.

Le dossier complet a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la mairie de Bègles aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, ainsi que dans les locaux de Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole à Pessac où le public pouvait également le consulter.

Les riverains concernés ont été destinataires d'un courrier postal en recommandé avec accusé de réception, adressé par la Métropole.

La publicité réglementaire prévue par l'arrêté : annonces dans les journaux, affichage en mairie et sur site du projet a été réalisée.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie où les adresser au commissaire enquêteur. Un registre numérique a été mis en place par le pétitionnaire afin de recueillir les observations du public ne pouvant se rendre physiquement dans les locaux de la mairie.

Les dates et horaires des permanences ont été scrupuleusement respectés. Aucun incident n'a perturbé la tenue de ces permanences.

L'ensemble de la procédure prévue dans l'arrêté prescrivant l'enquête publique et dans les textes réglementaires a été respecté et aucun incident n'est à signaler.

## **2. SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS PENDANT L'ENQUÊTE**

La participation du public a été importante principalement sur le registre numérique.

- 2 personnes se sont présentées à la 1<sup>ère</sup> permanence le 02/01/2023 ;
- 1 observation a été portée sur le registre papier ;
- 141 contributions ont été portées sur le registre numérique.

Cette participation soutenue montre l'intérêt du public et riverains pour le projet. Sur le total de 141 contributions portées sur le registre numérique, on note 111 observations

défavorables au projet postées majoritairement les premiers jours de l'enquête. Les derniers jours, on peut constater une majorité d'avis favorables dont le nombre final est de 30. Une synthèse des observations a été réalisée sous la forme d'un fichier Excel comprenant un classement par thèmes. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

Défavorable	111
Favorable	30
Logement	71
Stationnement	90
Environnement	22
Infrast. Routière	7

### 3. BILAN DU PROJET ET CONCLUSIONS

Il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves.

#### 3-1 Sur le déroulement de l'enquête publique :

J'estime que l'information concernant l'enquête publique, a été bien conduite, conformément aux textes en vigueur, et elle a permis au public et à tous les acteurs de pouvoir prendre connaissance du dossier et de s'exprimer largement. Le public a pu accéder aisément aux documents pendant toute la durée de l'enquête.

Aucun incident n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête publique, les permanences se sont déroulées dans un climat serein.

Le dossier mis à l'enquête, bien que succinct compte tenu de la nature du projet, paraît complet et suffisamment clair afin que le public puisse apprécier l'importance des enjeux et des actions qui en découlent.

L'affichage de l'avis d'enquête a été constaté à la mairie de Bègles, sur le site route de Toulouse et dans les locaux du pôle territorial sud de Bordeaux Métropole, et a été maintenu pendant toute la durée de l'enquête comme l'attestent les certificats d'affichage.

Les riverains concernés ont été destinataires d'un courrier postal en recommandé avec accusé de réception, adressé par la Métropole.

Les certificats d'affichage ont été produits.

Les permanences ont scrupuleusement respecté les dates et heures indiquées dans l'avis d'enquête et l'arrêté d'ouverture d'enquête.

### **3-2 Sur l'analyse du projet :**

#### **Points négatifs :**

Un nombre important de contributions défavorables au projet, et une opposition déterminée de la municipalité de Villenave d'Ornon.

On peut se poser la question sur la motivation du public lors du dépôt important du nombre d'observations défavorables dès le début de l'enquête publique, alors que cette opposition ne s'était pas manifestée lors de la phase de concertation qui avait été initiée en 2013. Il n'y avait eu, globalement, peu d'oppositions. Lors de l'enquête publique pour l'obtention de la déclaration d'utilité publique, il n'y avait eu que 12 participations dont 10 favorables.

De même, lors de l'enquête publique sur la réalisation d'une phase du projet de ZAC, place Aristide Briand, aucune personne ne s'était manifestée.

La place et l'utilisation du véhicule personnel dans les futures métropoles sont encore dans un schéma qu'il va falloir renouveler face aux nouvelles contraintes de développement durable et de mobilité urbaine.

#### **Points positifs :**

Une réponse claire et argumentée sur les questions posées et les thèmes évoqués lors de l'enquête publique.

Dès le début du projet de ZAC en novembre 2018, un bâtiment acquis par la FAB « le café de la route » mutualise la fonction de maison du projet urbain et de lieu d'animation pour le quartier. Sur l'animation du quartier, ce sont les centres sociaux de Bègles et Villenave d'Ornon qui se chargent de faire vivre ce lieu, et qui accueille de nombreux visiteurs et habitués.

Un certain nombre d'action ont été mise en place vis-à-vis des habitants :

- Information sur le projet via la maquette et des panneaux d'information au sein de l'établissement mais également distribution de documents de présentation du projet urbain ;
- Diffusion d'une lettre d'information sur le projet 1 à 2 fois par an ;
- Permanences au sein du café de la route pour des temps d'information et d'échanges sur le projet urbain ;

La mise en œuvre d'un kit d'accueil remis aux nouveaux arrivants lors d'un atelier d'accueil. Au stade actuel du projet de ZAC, deux ateliers ont été menés pour les habitants des deux premiers bâtiments îlots D et E de la place Aristide Briand. Ce dispositif sera maintenu pour les futurs îlots concernés.

Par ailleurs, dans la suite un kit de mobilités, mettant l'accent sur les alternatives en termes de mobilité douce ou alternatives à la voiture individuelle, sera mis en place en 2023.

De nombreuses contributions portées sur le registre numérique sont également favorables au projet et la mise en conformité de la route de Toulouse le long du tracé du tramway, en

diversifiant l'offre d'habitat et les formes urbaines et en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle.

### 3-3 En conclusion :

J'estime qu'il y a donc une nette prédominance des aspects positifs, et que le projet de ZAC ne doit pas être remis en cause. Mais ce projet nécessitera dans sa mise en œuvre, des précautions particulières et un suivi rigoureux. Il est important dans le futur de garder un lien avec la population en diffusant une information suffisante et régulière jusqu'à achèvement du projet.

## AVIS

Compte tenu des éléments de réflexion exposés ci-dessus et considérant que les aspects positifs du projet dominant nettement les points négatifs, J'émet **un avis favorable** au déclassement des parcelles appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole cadastrées BD08, BD80, BD81, BD82 et BD302 situées route de Toulouse sur la commune de BEGLES.

Cet avis est toutefois assorti d'une recommandation exposée ci-avant, sur l'information du public.

Fait à Bordeaux le 22/02 2023

Le commissaire – enquêteur

Patrice ADER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ader', written over a horizontal line.

## ANNEXES

- 1 – Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (page 27 à 30) ;
- 2 – Publications dans la presse (page 31 à 32) ;
- 3 – Certificats d'affichage (page 33 à 34) ;
- 4 – Avis d'enquête publique (page 35) ;
- 5 – Courrier d'envoi aux riverains (page 36) ;
- 6 – Observations du public sur le registre numérique (page 37 à 57) ;
- 7 – Copie article Sud-Ouest du 09/01/23 (page 58) ;
- 8 – Courrier mairie de Bègles (page 59 à 62) ;
- 9 – Courrier mairie de Villenave d'Ornon (page 63 à 65).

1 – Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur :



Direction générale des territoires  
Pôle Territorial Sud  
Direction du développement et de l'aménagement  
Service foncier  
CODE ACTE : 3.5 Domanialité – Gestion du domaine public

**ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE 2022- BM1286**

Du 29/11/2022

**OBJET :** Ouverture d'une enquête publique - Déclassement par anticipation d'un foncier d'environ 1 840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole - parcelles cadastrées BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>) situées route de Toulouse sur la commune de Bègles (33130)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-9 ;

**Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration en ses articles L134-1 et R.134-17 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants et R141-4 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L. 2141-2 ;

**Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2022 ;

**Vu** les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

**Vu** la délibération n° 2020/139 du 17 juillet 2020 déposée à la Préfecture de la Gironde le 22 juillet 2020, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a désigné le président de Bordeaux Métropole,

Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (suite) :

**Vu** la délibération n° 2020/142 du 17 juillet 2020 déposée à la Préfecture de la Gironde le 22 juillet 2020, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son président pour décider du déclassement de biens de son domaine public routier et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions, à l'exception des déclassements effectués au titre de la procédure dérogation dite « de déclassement anticipé » prévue à l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**Vu** l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispose que « *l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration* » ;

**Considérant** que le projet de cession d'une emprise foncière totale d'environ 1 840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole - située Route de Toulouse à Bègles (33130) – parcelles cadastrées BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>) - nécessite le déclassement par anticipation préalable de cette emprise ;

**Considérant** qu'en raison de l'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, cette opération doit être précédée d'une enquête publique pour recueillir l'avis de la population et vérifier que ce projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population et des riverains.

**Le Président de Bordeaux Métropole**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé d'engager une procédure d'enquête publique en vue du déclassement par anticipation des parcelles BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>) – soit une emprise totale d'environ 1 840m<sup>2</sup> - appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole et situées à Bègles, route de Toulouse.

**Article 2 :**

Dans le cadre de ce projet, il sera procédé à une enquête publique **du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**, soit pendant une durée consécutive de 19 jours.

**Article 3 :**

M. Patrice ADER, ingénieur génie civil à la retraite est désigné en qualité de **commissaire enquêteur**.

Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (suite) :

**Article 4 :**

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Bègles

Mairie de Bègles, 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles

Les habitants pourront prendre connaissance et apporter toutes les observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

**Article 5 :**

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposée à la mairie de Bègles, ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole  
M., Commissaire enquêteur  
Pôle Territorial Sud – Service Foncier  
28 Av. Gustave Eiffel, Cœur Bersol  
33 600 PESSAC

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront intervenir et déposer leur contribution sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

**Article 6 :**

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse.

Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du Commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

**Article 7 :**

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences, à la mairie de Bègles, 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles :

- **Le lundi 2 janvier 2023 de 13h30 à 16h30,**
- **Le vendredi 20 janvier 2023 de 13h30 à 16h30.**

**Article 8 :**

Compte tenu de la pandémie, l'accueil du public s'effectuera dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux devront obligatoirement respecter les gestes barrières, notamment en utilisant leur propre stylo et en respectant la distanciation physique avec les autres personnes présentes.

**Article 9 :**

Le Commissaire enquêteur recueillera les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement. Il annexera au registre visé à l'article 4 celles qui lui auront été

Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (suite) :

transmises par écrit ou par voie électronique au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 21 janvier 2023, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

**Article 10 :**

A l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera sur la suite à donner.

**Article 11 :**

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bègles et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait au Pôle Territorial Sud, à Pessac, le **13 DEC. 2022**



Le Président de Bordeaux Métropole  
Alain ANZIANI



Vendredi 16 décembre 2022 **SUD OUEST**
**ANNONCES**



**Bordeaux Métropole**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Commune de Bègles**

M. Alain Anzani, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bègles qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement par anticipation d'une emprise d'environ 1 840 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole, Parcelles cadastrées B008 (360 m<sup>2</sup>), B080 (1030 m<sup>2</sup>), B081 (31 m<sup>2</sup>), B082 (137 m<sup>2</sup>) et B0302 (282 m<sup>2</sup>), situées route de Toulouse sur la commune de Bègles (33130).**

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bègles, 77, rue Calixte-Cameille, 33130 Bègles.

**De lundi 2 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**  
Aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

**M. Patrice ADER**, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bègles, 77, rue Calixte-Cameille, 33130 Bègles.

**Le lundi 2 janvier 2023 de 15 h 30 à 16 h 30.**  
**Le vendredi 20 janvier 2023 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la mairie de Bègles ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole, M. Patrice ADER, commissaire enquêteur, Service financier du Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole, Cœur Barsal, 26, avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 33500 PESSAC.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formalisées par les intéressés. Les personnes accueillies devront obligatoirement respecter les gestes barrières, notamment en utilisant leur propre stylo et en respectant la distanciation physique pour porter leurs contributions au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr/](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr/). Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Enfin, un exemplaire complet du dossier d'enquête publique sera consultable au pôle territorial sud de Bordeaux Métropole à Pessac, cœur Barsal, 26 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 3<sup>e</sup> étage Bureau 0312.

## Carnets

Hommages et messages sur [carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

### Avis d'obsèques

148736

**LORMONT**

Mme Danièle ROBERT épouse DÉRIVE ;  
sa fille M<sup>me</sup> Frédérique RAVELEAU et  
son époux Jean-Luc ;  
ses petits-enfants Yoann, Chloé,  
Mathilde et Océane ;  
ses arrière-petits-enfants Léna,  
Rosalie, Ambre, Mael, Zack, Ava et  
Amaya  
famille et amis  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**M. Christian DÉRIVE**  
Ancien combattant d'Algérie

survenu à l'âge de 86 ans.  
La cérémonie civile aura lieu le **lundi 19 décembre 2022, à 10 heures** au crématorium de Sainte-Eulalie.  
Ni fleurs ni plaques ni couronnes.  
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Funérarium B. Quiliana,  
Ambarès, tél. 05.56.72.55.60  
Bordeaux, tél. 05.56.24.35.22.

148085

**CARBON-BLANC  
SAINTE-EULALIE**

Le bureau de la FNACA de Carbon-Blanc et Sainte-Eulalie a la grande tristesse de vous annoncer le décès de nombreuses années

**M. Christian DÉRIVE**  
Ancien combattant d'Algérie

Cendres incinérées à Danièle son épouse et

148835

**LESPARRE-MÉDOC (33)  
PAU (64)**

M. Jean (1) SALUDES, son époux ;  
Louis-Claude (1), son fils,  
Viviane, sa fille et son ami,  
Sandrine, sa petite-fille et Hervé, son conjoint ;  
Thomas et Kelly, ses arrière-petits-enfants ;  
ses neveux et nièces ;  
ses cousins et cousines ;  
parents et alliés  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**M<sup>me</sup> Rolande SALUDES**  
née AUDUBERT,

survenu le mardi 13 décembre 2022 à l'âge de 90 ans.  
Ses obsèques religieuses seront célébrées le **mercredi 21 décembre 2022, à 10 heures** en l'église de Lesparre-Médoc et seront suivies de l'inhumation au cimetière nouveau de la même ville.  
La famille tient particulièrement à remercier l'EHPAD Nousté Soumellh ainsi que le personnel des soins palliatifs de l'hôpital de Pau pour leurs bons soins.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires,  
parc d'activités Pau-Pyrénées, 2, rue Blanqui,  
Pau, tél. 24 61 24, 05.59.63.63.30.

147295

**BORDEAUX  
PARIS 6E**

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse BOYER, sa  
M. et M<sup>me</sup> Jean-Marc MEYSSA  
enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>me</sup> Pierre MAYBORODD  
M<sup>me</sup> Sophie BOYER,  
les Docteurs Axel et Diane PILL  
leurs enfants et petit-enfant,  
M. et M<sup>me</sup> (1) Michel BOYER,  
enfants et petits-enfants.  
Le Docteur Louis-Michel HUB  
enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>me</sup> François HUBERT, l  
enfants et petits-enfants,  
toute la famille et ses amis  
ont la tristesse de vous faire p  
décès de

**M. Antoine BOYE**

survenu à l'âge de 61 ans.

### Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 100 000 €



**Région Nouvelle-Aquitaine**  
**AVIS DE MARCHÉ**  
**Services**

Section 1 - Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Région Nouvelle-Aquitaine.  
N° Siret : 20005375900011  
Ville : Bordeaux. Code postal : 33077.  
Section 2 - Communication  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://demist-almoa.fr>  
Identifiant interne de la consultation : 2022L00505006  
Contact : [unic@region-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:unic@region-nouvelle-aquitaine.fr) - tél. 05 57 57 80 00.  
Section 3 - Remarques

149160

**BEAUTIRAN**

Sa famille  
a la douleur de vous faire part du décès  
de

**M<sup>me</sup> Yolande CAZAUBON**

## ATTESTATION DE PARUTION

Bordeaux, le 13 décembre 2022

### PARUTION :

Département : 33

Journal : Echos Judiciaires Girondins

Date de parution : 16 décembre 2022

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



### BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE BEGLES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de BEGLES qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement par anticipation d'une emprise d'environ 1 840 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole.**

**Parcelles cadastrées BD08 (360 m<sup>2</sup>), BD80 (1030 m<sup>2</sup>), BD81 (31 m<sup>2</sup>), BD82 (137 m<sup>2</sup>) et BD302 (262 m<sup>2</sup>) - situées route de Toulouse sur la commune de Bègles (33130).**

Le dossier sera déposé pendant 19 jours consécutifs à la mairie de Bègles - 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles.

**Du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**

Aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Monsieur Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bègles - 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles :

- **Le lundi 2 janvier 2023 de 13h30 à 16h30,**

- **Le vendredi 20 janvier 2023 de 13h30 à 16h30**

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la mairie de Bègles ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

- BORDEAUX METROPOLE, Monsieur Patrice ADER, Commissaire enquêteur, Service foncier du Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole, Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 33 600 PESSAC.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les personnes accueillies devront obligatoirement respecter les gestes barrières, notamment en utilisant leur propre stylo et en respectant la distanciation physique pour porter leurs contributions au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr/](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr/). Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Enfin, un exemplaire complet du dossier d'enquête publique sera consultable au pôle territorial sud de Bordeaux Métropole à Pessac, cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 3<sup>ème</sup> étage Bureau C312.

L22EJ09879

Le Président, Guillaume Lalau

Page 1/1

3 – Certificat d'affichage :



Bègles le 20 Janvier 2023

**Pôle Stratégie Territoriale**  
Uro/Mgo  
Affaire suivie par M. Rodrigo  
☎ : 05 56 49 91 67  
u.rodrigo@mairie-begles.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur

**Objet : Déclassement des parcelles BD8, BD80, BD81, BD82 et BD302 – enquête publique – avis de la commune.**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le maire de la Ville de Bègles atteste qu’il a été procédé à l’affichage l’arrêté de Bordeaux Métropole d’autorisation concernant le déclassement des parcelles BD8, BD80, BD81, BD82 et BD302 du 13 décembre 2022 sur la commune de Bègles.

Certifie avoir procédé à l’affichage en mairie et qu’une copie intégrale est mise à la disposition de tout intéressé.

A partir du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus.

Clément ROSSIGNOL PUECH



Mairie de Bègles  
BP 153  
33321 Bègles Cedex  
Tél. 05 56 49 86 88  
Fax 05 56 49 32 85  
E-mail contact@mairie-begles.fr

Certificat d'affichage (suite) :



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

**Certificat d'affichage n° 2022 / 1042**

Le Président de Bordeaux Métropole

Certifie

Avoir affiché, à l'emplacement réservé à cet effet, au siège de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, du 14 décembre 2022 au 27 janvier 2023 inclus :

- l'avis d'enquête publique et l'arrêté n° 2022-BM1286 - Déclassement par anticipation d'une emprise d'environ 1840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole - Parcelles cadastrées BD08, BD81, BD82, BD302 situées route de Toulouse sur la commune de Bègles.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 27 janvier 2023.

Pour le Président et par délégation de signature  
Le Directeur  
Frédéric Marquet

**BORDEAUX MÉTROPOLE**  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T 05 56 89 84 84  
F 05 56 89 19 40  
www.bordeaux-metropole.fr

Direction des affaires juridiques  
Bureau des arrêtés  
T. 05.56.89.84.84  
affichage.formalites@bordeaux-metropole.fr

## 4 – Avis d'enquête publique :



### **BORDEAUX METROPOLE** **COMMUNE DE BÈGLES**

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de BÈGLES qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement par anticipation d'une emprise d'environ 1 840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole. Parcelles cadastrées BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>) – situées route de Toulouse sur la commune de Bègles (33130).**

Le dossier sera déposé pendant 19 jours consécutifs à la mairie de Bègles – 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles.

**Du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**

Aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Monsieur Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bègles – 77 Rue Calixte Camelle, 33130 Bègles :

- Le lundi 2 janvier 2023 de 13h30 à 16h30,
- Le vendredi 20 janvier 2023 de 13h30 à 16h30

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la mairie de Bègles ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

- BORDEAUX METROPOLE, Monsieur Patrice ADER, Commissaire enquêteur, Service foncier du Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole, Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 33 600 PESSAC.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les personnes accueillies devront obligatoirement respecter les gestes barrières, notamment en utilisant leur propre stylo et en respectant la distanciation physique pour porter leurs contributions au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr/](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr/). Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Enfin, un exemplaire complet du dossier d'enquête publique sera consultable au pôle territorial sud de Bordeaux Métropole à Pessac, cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 3ème étage Bureau C312.

## 5 – Courrier type d'envoi aux riverains :

33300 Bordeaux

Pessac, le

Objet : Bègles - Route de Toulouse - Enquête Publique relative au déclassement d'une emprise foncière d'environ 1 840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole - parcelles cadastrées BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>).

Nos références : PTS/HEB/CL/CRL/LN/  
Pièce jointe : 1 plan

**Recommandé avec accusé réception**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, en tant que propriétaire riverain(s), qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise foncière d'environ 1 840m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole - parcelles cadastrées BD08 (360m<sup>2</sup>), BD80 (1030m<sup>2</sup>), BD81 (31m<sup>2</sup>), BD82 (137m<sup>2</sup>) et BD302 (282m<sup>2</sup>) - situées route de Toulouse sur la commune de Bègles (33130).

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bègles (77 Rue Calixte Camelle) **du 2 janvier 2023 au 20 janvier 2023 inclus**, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur tiendra permanence à la mairie de Bègles **le 2 janvier 2023 de 9h à 12h et le 20 janvier 2023 de 14h à 17h**, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera, également, déposé à cet effet à Bordeaux Métropole - Pôle territoriale Sud, 28 avenue Gustave Eiffel - Bâtiment C, 33600 Pessac.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr/](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr/). Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent Bérat  
Directeur du Pôle territorial Sud

Affaire suivie par Céline Léglise  
Direction du développement et de l'Aménagement  
Service foncier  
T. 05.57.29.90.88  
[c.leglise@bordeaux-metropole.fr](mailto:c.leglise@bordeaux-metropole.fr)

## 6 – Observations du public sur le registre numérique

20/01/2023

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS**

		Thèmes			NOM	DATE	OBSERVATION
Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
1 D	X	X			Amira T	04/01/23	Contre Le parking est utile, il est toujours occupé. Il y a déjà une forte concentration de logements. Et cet emplacement est inapproprié pour des logements.
2 D	X	X			Arnaud 33140	04/01/23	Tout ce quartier est déjà saturé de véhicule en stationnement (rue Denis Mallet, Chemin Bel Air, etc...) supprimer cet espace ne ferait qu'empirer la situation. De plus conserver un parking à proximité de la station de tramway n'est pas une idée saugrenue. Et je ne parle pas du bétonnage systématique qui a envahi ce quartier ces 10 dernières années ....
3 D		X			stef71Paga	04/01/23	🚫🚫Ce parking est très important et sa suppression engendrerait des conséquences très négatives sur le stationnement déjà difficile dans les rues de Villenave d'Ornon situées en face de Vaclav Havel. Cessons de supprimer des places de parking sans avoir la moindre idée de la façon de les reconstituer. Cela porte atteinte aux habitants et aux commerçants.
4 D	X				Nanou334	04/01/23	Pas besoin de logement sociaux, soit un marché local soit laisser le parking comme ça
5 D	X	X			abalion	04/01/23	Le parking doit être conservé il est très utile et très souvent plein Il y a déjà une tres forte densité de logements dans le secteur il n'est pas nécessaire d'en construire encore qui vont générer de nouveaux problèmes de stationnement.
6 D		X		X	CarolineR	04/01/23	Je suis contre la suppression de ce parking, il est déjà ardu de se garer dans le secteur. Rajouter des logements sans infrastructures routières pérennes et places de parking sur cette zone est proprement honteux ! Peut être vaudrait il mieux réfléchir aux besoins des citoyens et pas au cahier des charges du nombre de bâtiments pour logements sociaux.
7 D		X			Cathy83	04/01/23	Je suis contre la disparition de ce parking essentiel à l'utilisation du transport en commun le plus important de l'agglomération qui est le tram.
8 D		X			StephanLegard	04/01/23	Idée délirante ! Le stationnement est déjà épouvantable aussi bien côté bègles que villenave. Il n'y a pas que les vélos dans la vie. Des gens ont aussi une voiture, il y a des commerçants qui ont besoin d'avoir des clients. Stop ! laissez ce parking là où il est.
9 D	X		X		Audrey WB	04/01/23	Encore du béton, toujours du béton. Il serait plus senser de créer des espaces verts avec des aires de jeux et commerce de proximité que de construire encore et toujours des habitations. Plus d'habitations signifient encore plus de voitures, de pollution diverses et variées.
10 D		X			Opera33140@	04/01/23	Où vont se garer les gens qui prennent le Tram ? Avenue de la république ? Les gens y roulent déjà tres vite !!! CONTRE ou alors proposer un autre parking.
11 D		X	X		Sid	04/01/23	Maintenir le Parking ou végétaliser l'espace.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
12 D	X	X			Guillaume33140	04/01/23	Est-il possible d'arrêter la construction en masse. Les immeubles que vous laissez construire ne sont jamais contrôlés déjà fissuré avant même la livraison. Les maisons sont toutes rachetées et des moulis pour mettre des immeubles sur une zone déjà largement saturée. Des immeubles chemin Bel-Air en préfabriqué brut faut laisser des immeubles sans enduit à force de construire à tour de bras. Les gens sont entassés les uns sur les autres en pouvant se passer le sel d'une façade à une autre tellement les bâtiments sont proches. Au lieu de pêter du bitume pour construire des immeubles, vous devriez vous concentrer pour rénover la route de Toulouse qui est vraiment immonde à traverser. Il n'y a plus de stationnement, on ne peut plus aller dans les petits commerces sur cette route dont les places sont saturées par les voitures des immeubles. Vous laissez des immeubles se construire avec une seule place de stationnement à une époque où il y a Amélie ma deux voitures par appartement... Ce qui fait que les habitants se garent n'importe où. On voit pousser une nouvelle génération d'immeubles avec des places de stationnements vendu à prix d'or ou en location à un prix exorbitant et non obligatoire ce qui fait que des locataires ou propriétaires ne les prennent pas et se garent dehors. Idem pour les maisons avec des découpages successifs où il n'y a plus d'herbe pour garer les voitures dans les jardins et toutes les voitures sont garées dehors en double fil.
13 D					rbo	04/01/23	Non
14 D	X	X			Bérénice M	04/01/23	Outre le fait que cet espace de stationnement est essentiel pour accéder aux commerces à proximité et déposer son véhicule pour emprunter le tram, un autre immeuble avec tous ses nouveaux résidents et leurs véhicules, va encore davantage saturer le trafic. La route de Toulouse n'a vraiment pas besoin de ça !
15 D	X	X			Stefou44	04/01/23	Contre cette idée saugrenue. Encore plus de béton dans une ville saturée. Un tram sans parking ça serait complètement con. Laissez ça comme ça ou améliorer l'accès routier au parking. Merci de favoriser la voiture qui est le mode de déplacement ultra majoritaire. Merci
16 D	X				QuartierNordVO3 3140	04/01/23	La construction de nouveaux logements si proches de la route de Toulouse dans un contexte déjà obstrué de partout autour de la route de Toulouse, sous l'emprise Begles, VO, ou Talence, sans compter les résidences en remontant les rives d'arçins, au total plusieurs emprises de « villes dans la ville » rendra encore plus catastrophique une situation déjà intenable en temps normal. Les heures de pointe 7-8h et 16h-19h ont laissé place à un concept d'heure de pointe permanente H25 déjà voué à s'aggraver. Villeneuve d'Ornon est par ailleurs la plus forte croissance démographique de la CUB avec +4% par an d'après les chiffres officiels de l'INSEE (+ 7000 habitants entre 2014 et 2020), versus 2%/an sur Bdx et les autres villes limitrophes. Jusqu'à quand et jusqu'à combien est on prêt à aller avant de se rendre compte que la situation dépasse l'entendement?
17 D	X	X			Agy33140	04/01/23	Il serait bien regrettable de supprimer ce parking très utile. Je suis contre le fait de construire un immeuble en lieu et place.
18 D		X			Marlene Matillon	04/01/23	Contre cette modification. Il est primordial de garder ce parking. Important pour les habitants comme pour les utilisateurs du tram.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts			
19	D				mccb	04/01/23	Non
20	D		X		adsim01	04/01/23	Contre ! Pas certain du bénéfice de cette opération qui mènerait à : - Saturer encore plus un réseau routier déjà à l'agonie aux heures de pointe - Contraindre les voyageurs concernés à devoir faire en voiture des kilomètres en arrière jusqu'au P/R Pyrénées pour prendre le tramway Ni pratique, ni écologique...
21	D		X		julien3303	04/01/23	Il ne faut pas supprimer ce parking, il est important pour les commerces et aussi la jonction voiture tram. L'enlever c'est pénaliser tout un quartier.
22	D		X		Lavierevee	04/01/23	Ce parking est utile sur ce quartier. Le parking du tram C est sur la quartier avenue des Pyrénées très densifie. La distance et le temps pour aller à pied route de Toulouse est long. L'impact sur les commerces a-t-il été mesuré ? Aussi des problèmes existent déjà sur la mobilité route de Toulouse et cette décision va encore augmenter ce soucis. Un parking à étage a cet endroit aurait été plus utile voir des espaces de vie et paysager car on bétonné tout sans lieu de vie humain nature... Là FAB a pour ambition de contrer l'étalement urbain... Et là c'est à l'encontre de son ambition affichée. Le seul constat reste une densification poursuivie sur cet axe sans le lier au dossier mobilité de ce même axe. Tout est traité avec logique sur Bordeaux métropole.. On empile sans réfléchir et connecter les sujets pour avoir un projet <u>logique et fluide pour tous</u> .
23	D		X		bobghans	04/01/23	Si le parking est plein systématiquement c'est probablement qu'il sert à quelque chose... Alors le supprimer est simplement stupide
24	D	X	X		Slac	04/01/23	Parking indispensable au quartier. Stop au béton !
25	D		X		manu33140	04/01/23	Le parking est une bonne chose. Pensons aux commerçants de proximité.
26	D	X	X		Catbous33140	04/01/23	Ce parking a une réelle utilité. Sa suppression déportera les voitures vers les rues adjacentes déjà très encombrées. Le trafic routier est invraisemblable sur la route de Toulouse et il n'y a aucune possibilité pour déporter une partie de ce trafic. Villenave-d'Ornon est déjà impraticable lors des migrations pendulaires. Elle deviendra définitivement impraticable dans les années à venir. A quoi vont donc servir ces logements dont personne ne voudra. La politique de bétonisation de la banlieue est mortifère.
27	F	X			zaz33140	04/01/23	Bonne idée de mettre des logements et de supprimer ce parking . Ce parking est remplie d'épaves de voitures et très inesthétique. Il faut se garer ailleurs pour le tramway.
28	D		X		90	04/01/23	Refus il faut penser aux commerçants, je pense qu'il y a déjà eu trop de construction sur le secteur , une pause sera la bienvenue.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
D		X	X	X	33140MM	04/01/23	Contre la suppression de ce parking !!!! Il est bien utile et indispensable autant pour les clients des commerces avoisinants, que pour les habitants des quartiers qui ont des difficultés à trouver où se garer car les nouveaux immeubles ne prévoient pas assez de places de parking, pour nos lycéens de vaclav HAVEL, ou pour nous parents, qui pouvons les déposer et les récupérer quand il y a grève des transports en commun, pour ceux qui prennent le tram dans ce secteur et pour éviter d'aller se garer devant les habitations aux alentours dans des rues trop étroites pour deux voitures et qui dérangerait encore plus les habitants et le trafic ! Penchez vous plutôt sur la création d'espaces verts, création d'infrastructures en corrélation avec la masse humaine de ces dernières années (école, collège, centre de loisirs,...) Car rien n'a été anticipé, sur la sécurité ou je ne sais quoi mais arrêtez de construire des immeubles !!!! C'est de plus en plus saturé à cause de l'augmentation de la population et c'est moche !
D	X	X			Aline Gelez	04/01/23	Arrêter de bétonner à tout va, de plus en plus d'habitation, les infrastructures routières ne suivent pas, c'est n'importe quoi. Ce parking est essentiel pour les commerces et le tramway. Ne rajouter pas d'habitant dans les secteurs déjà en surpopulation et où les routes de suivent pas ! Il y a de plus en plus de bouchon dans ce secteur merci de ne pas en rajouter...
D		X			macaro	04/01/23	Ce parking est clef pour accéder au commerce de la route de toulouse ainsi pour le dépôt des personnes a mobilité réduite devant prendre le tram. Il n'y a pas beaucoup de stationnement alentour. Ce parking nécessiterai peut être un aménagement pour réguler les stationnements mais pas une suppression.
D		X			thibault33140	04/01/23	Ce parking est indispensable au bon fonctionnement du quartier. En effet, nous l'utilisons pour accéder aux commerces de la route de Toulouse. Il n'y a aucune autre possibilité de stationnement.
D		X			David_33	04/01/23	Cette suppression n'est absolument pas admissible tant que les pouvoirs publics sont incapables de faire respecter les règles dans le quartier terre sud. Nottament rue Louis Denis Mallet provoquant de lourdes nuisance a un grand nombre d'habitants. Supprimer ce stationnement amplifierait ce problème non traité depuis des années. S'il doit être remplacé c'est par un parking en silo a tarif accessible.
D	X	X			Likwa	04/01/23	Je ne trouve pas que ce soit une bonne idée. Ce parking sert beaucoup aux usagers de la route de Toulouse, aux citadins s'arrêtant chez les commerçants. De plus, déjà BEAUCOUP de logements viennent de sortir de terre ici et là dans ce secteur. Tous avec des parkings d'une voiture par logement ce qui crée des routes bondées de voiture garées n'importe où, sans compter les bouchons supplémentaires sur cette route déjà TRES chargée le matin et le soir. Détruire ce parking qui remplit clairement son utilité pour qui plus est y mettre des logements est largement contre productif.
D	X				guittou	04/01/23	MARRE DU BETON MARRE DE CES VILLES FANTOMES !!! arrêtez de nous faire croire que l'étape du bétonnage est obligatoire. Tout cela pour engraisser en fric les grosses boîtes de la construction. NON NON NON

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
36 D	X				Laurac	04/01/23	Je suis contre la création de nouveaux logements au profit de places de parking qui servent à aller travailler, prendre les transports en commun et diminuer leur empreinte carbone pour des personnes ne vivant pas à proximité de ces mêmes transports avec en plus une gratuite du parking
37 D	X		X		Louis Clarke	04/01/23	Non non et non : Arrêtez de bétonner partout et de construire sans arrêt. Nous voulons de l'air, de la verdure, des oiseaux... Je suis fermement opposé à ce projet
38 D	X				Nes	04/01/23	Stop aux immeubles sur la route de Toulouse qui est déjà saturée à toute heure de la journée
39 D		X			Sapo	04/01/23	Saturation des axes en perspective, perturbation grave de la vie des riverains. Mépris des utilisateurs du tram...
40 D		X			SoFresh	04/01/23	Je suis contre ce projet à 100%. Dans ce secteur il manque cruellement de places de parking. Mon grand-père habite la résidence senior Danae il nous est impossible de nous garer dans les rues adjacentes déjà saturées par les personnes habitants les nombreux logements du quartier. On se fait bien assez verbaliser alors qu'on ne peut souvent pas faire autrement faute de place. Il est important également de faire le tri des voitures sur ce parking qui pour certaines sont des épaves et bloquent des places pour rien depuis des semaines voire des mois.
41 F	X				Xav	04/01/23	Mais que c'est lent ce projet de réhabilitation de la ZAC... Chaque îlot de la ZAC va faire l'objet d'une concertation? Le département et la métropole doivent accueillir chaque année des milliers d'habitants. Vous souhaitez qu'ils aillent où tous ceux qui se prononcent pour le maintien du parking? En dehors de la métropole? Là où ils auront besoin de 2 voitures pour aller travailler dans la métropole et continuer à l'embouteiller un peu plus ? Et continuer à faire augmenter le coût de l'immobilier face à la rareté des biens ? Est-ce idiot de construire du logement près d'un tram? Et pour les commerçants du quartier, vous ne croyez pas que s'il y avait un peu moins de voiture les habitants du quartier auraient un peu plus l'envie de venir vous voir à pied ou en vélo? Je ne parle pas de la qualité des constructions, qui est un autre sujet.
42 D	X		X		Lu7	04/01/23	Je suis contre la construction de nouveaux immeubles. Il faut en faire un lieu de vie, des halles par exemple et un parc avec des arbres pour essayer de rendre agréable cette hideuse route de Toulouse. Il faut un vrai projet de dynamisation de vie sociale autour des petits commerces. Je suis en revanche pour le fait de supprimer le parking, de toute façon il est trop petit pour faire parc relais. Il faut prendre le tram ou son vélo mais pour cela il faut enfin aménager des pistes cyclables et des trottoirs praticables.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
43 D	X	X	X		Adrie	04/01/23	Je m'oppose fermement à ce projet. Le quartier est l'objet d'une densification considérable depuis plusieurs années (dernier projet en date: la construction de centaines de logements derrière le Auchan, entre la rue des deux Esteys et la rue Alexis Labro; avant encore: les cages à poule sorties de terre au pont de la Maye) sans que les infrastructures nécessaires une qualité de vie (de quartier) agréable ne suivent. Notre quartier n'a pas vocation à devenir un quartier dortoir (ou une "entrée d'agglomération"). Nous ne sommes pas les coulisses des beaux quartiers bordelais. Nous sommes des habitants qui aimeraient vivre dans un quartier à eux, ouvert, accueillant, beau, bien équipé. Cette parcelle pourrait et devrait donc être réaménagée autrement. En faire un espace vert serait évidemment une option appréciée par tous les riverains de la route de Toulouse. Se pose cependant, il faut le reconnaître, aussi le problème du stationnement. Celui-ci n'est pas simple dans le quartier et le long de la route de Toulouse (au détriment des quelques rares commerces de proximité que l'on y trouve). En outre, que penser de la disparition d'un parking à proximité d'un arrêt de Tram? Entre espace vert et parking, à chacun de faire son choix, mais l'option retenue, celle de la densification tous azimuts, ne sera ni comprise, ni acceptée par bon nombre de gens du quartier (nb: par chance pour Bordeaux Métropole, une grande partie de ces gens ne donneront pas leur avis...mais ceci est une autre histoire).
44 D	X	X	X		StéphanieVO	04/01/23	Je souhaite que l'on garde ce parking, qui a vraiment son utilité pour les gens qui prennent le tram, et devrait même être agrandi et "embelli", et surtout pas des constructions à la place. Villenave est déjà sur-bétonnée de partout, devenue moche, polluée et envahie par le trafic. Faites des espaces verts, des pistes cyclables et des zones qui rendent la mobilité plus facile, comme des parkings comme celui ci, ou pour le covoiturage. Je tiens à préciser que l'accès à cette information et à cette plateforme n'est pas facile du tout...
45 D		X			Emiv33	04/01/23	Avis très défavorable à la suppression de cette zone de stationnement utile pour prendre le tram et se rendre dans les commerces de la route de Toulouse.
46 D	X	X			Tofic33	04/01/23	Le paysage urbain de la route de Toulouse commence à ressembler à un village olympique en construction ? POURQUOI encore y ajouter des immeubles et de l'urbanisation , si je comprends la thématique urbaine , il n'a jamais été bon historiquement de sur construire, le parking est utile pour la population du quartier, l'accès au Tram et au stationnement . Je suis OPPOSE à ce projet tout comme de nombreux bégélais et villenavais.
47 D	X	X			CHRISQ	04/01/23	NON car trop d'immeubles et de béton ! Il y a des commerces et l'on a besoin d'un parking. Celui-ci reste à améliorer .
48 D		X			aconstantin	04/01/23	La route de Toulouse (et l'avenue des Pyrénées) est encadrée d'immeubles. C'est de plus en plus laid ! Le parking est déjà trop petit, bien que nécessaire. Je suis contre sa suppression.
49 D		X	X		DEDE33140	04/01/23	Vous ne trouvez pas qu'il y a déjà assez de monde. Les bus débordent le matin, nos enfants ne peuvent même pas y monter et vous construisez encore des logements. Je ne comprend pas. Construisez plutôt un parc pour nos enfants et notre avenir qui devient irrespirable.
50 D		X			Noemie Padovan	04/01/23	Laisser comme ça
51 D		X			HvLas	04/01/23	CONTRE Une aberration de plus...

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
52 D		X			diddesc	04/01/23	Déjà qu'il manque de parking sur cette axe très fréquenté , ne serait-il pas souhaitable de le réhabiliter car étant très utile pour les personnes qui viennent prendre le tram
53 D	X			X	So33	04/01/23	Bonjour, je viens d'apprendre uqe vous souhaitez raser le parking à côté du lycée Vaclav Havel, route de Toulouse. Mais pourquoi ? Vous allez encore construire des logements sauf qu'il y a un réel problème pour se garer à cet endroit là. Le parking actuel est déjà trop petit alors plus de parking du tout ça va être vraiment très compliqué. Et puis surtout encore du béton!!! Ne pourrait on pas avoir plus d'espaces verts??? Nous étouffons ! J'espère sincèrement que ce projet sera retravailler afin que tout le monde y trouve son intérêt. Cordialement.
54 D	X	X			Bern	04/01/23	Il faut que le parking reste, pas de bâtiment
55 D	X	X			jeannie	04/01/23	Supprimer le parking pour construire un immeuble entre le tram et la route est une aberration. La circulation route de Toulouse va Encore augmenter. Stop au béton qui pousse sur chaque terrain à Bègles
56 D		X			yann33140	04/01/23	A garder
57 D		X			Aud	04/01/23	Je pense qu'il faut conserver ce parking afin de pouvoir se garer pour prendre le tranway
58 D		X			rechamon	04/01/23	Ce parking est à conserver, Bordeaux Metropole n'a aucun intérêt à libérer du foncier à bâtir à cet endroit. De plus c'est le seul parking utilisable dans le coin pour le Lycée, le Tram et les commerces de proximité.
59 D					Cel R	04/01/23	Non
60 D	X	X	X		Ajuteau	04/01/23	Bonjour, Il faut arrêter de construire des logements. Il n'y a pas assez de routes, d'écoles etc. Villenave-d'Ornon et begles sont devenues impossibles , les temps de trajets se sont beaucoup trop allongés.....il faut de la verdure, il y a beaucoup trop de béton. Au pire, laissez ces places pour se garer.....donc NON au projet.....merci
61 D		X			Adrien PG	04/01/23	Bonjour PARKING INDISPENSABLE et même trop petits pour les usages ! Pourquoi ne pas faire un plus grand parking et faire une voie de bus sur la route de Toulouse à la place des stationnements le long de la route.
62 D		X			Karine33130	04/01/23	Je suis contre ce projet. Il faut laisser ce parking , il y a déjà assez trop de BÉTON a Bègles ! Étant aide a domicile, pour aller chez ma bénéficiaire a la résidence Danaé on trouve jamais de place donc merci de prendre en compte les avis postés.
63 D	X	X		X	Prodija	04/01/23	A force de construire de nouveaux logements et de ne pas mettre en place les infrastructures suffisantes on va suffoquer. Il faut un moyen de stationner surtout proche d'infrastructures scolaire
64 D	X				BenoitPesc	04/01/23	Absolument contre le fait de continuer à urbaniser et densifier cette zone de la route de Toulouse.
65 D	X				PGR	04/01/23	Je suis contre ce projet. Il y a assez d'immeubles dans la zone et trop peu d'espaces verts.
66 D		X			Slaborde	04/01/23	Il faut garder ce parking aux portes de Bordeaux pour favoriser la prise du tram pour les déplacements des usagers

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
67 D	X	X	X		scorpion33	04/01/23	Il semble absolument aberrant de construire encore et encore des logements! Manque de verdure! Pas de piste cyclable! Les commerces locaux sont peu nombreux car pas de place pour se garer.. pas de poissonnerie de primeurs un seul petit boucher.... La planète on n'a pas de plan B merci d'arrêter de détruire l'avenir de nos et probablement de vos enfants
68 D	X	X			NHBM	04/01/23	La route de Toulouse est déjà trop engorgée par la circulation. Remplacer le parking par des logements est un non sens pour deux raisons. Premièrement cela crée de nouvelles habitations, donc une augmentation du trafic. Secondement, cela supprime un parking utilisé par les usagers du tramway, qui permet justement de désengorger cet axe. A noter également, ce parking est collé au lycée et aux commerces, donc nécessaire.
69 D		X			Audrauy91	05/01/23	Contre la suppression du parking. Actuellement nous ne pouvons déjà nous garer nul part. Il suffit de prendre sa voiture et de faire le tour du quartier pour constater déjà que les gens se garent à la sauvage car ils n'ont pas d'autres choix par manque de places de parking. Le matin pour emmener les enfants à l'école cela est source d'embouteillage et nous nous retrouvons souvent à 2 voitures bloquées à devoir faire des manœuvres pour se laisser passer dans des rues étroites ou normalement aucune voiture devraient être garées ainsi.
70 D		X		X	MelcvS	05/01/23	Je ne considère pas l'urbanisation comme une chose négative. Cependant, ce qui est négatif c'est de ne pas anticiper. Ne pas anticiper les infrastructures routières (voitures/cycles/velos/piétons) est un obstacle à l'acceptation des projets en cours et futurs. Des personnes se garent effectivement sur ces parcelles (qu'elles aillent prendre le tram ou dans les commerces de proximité). Le quartier du secteur Vaclav Havel est déjà victime du stationnement sauvage, dans son ensemble. la route de Toulouse, hormis les embouteillages, n'est plus structurée comme il le faut pour accueillir les personnes étant dans l'obligation de prendre la voiture. Nous habitons à Villenave, à la limite de Begles et chaque jour j'amène mon enfant à l'école la plus proche. Donc tous les jours je passe par le quartier de Vaclav Havel et je dois traverser la rue Louise Mallet et l'avenue Danielle Mitterrand, notamment. Entre le stationnement sauvage, sur la voie de roulage et les embouteillages, autant vous dire que les trajets ne sont pas paisibles. Une fois mon enfant à l'école, il faut se rendre au travail et arriver à l'heure aussi, ce qui n'est pas toujours évident. Ainsi, avant de souhaiter réaliser de nouvelles opérations immobilières privées ou sociales, et donc d'aggraver le problème des embouteillages et du mal stationnement, il s'agirait de trouver la meilleure solution pour que tous les usagers de la route (à pied, à vélo, en bus, en tram ou en voiture) puissent se déplacer de manières plus apaisée. Des lors, les consultations pour déclasser des parcelles ne seraient que des formalités administratives. La clé n'est elle pas d'anticiper sur les besoins actuels des habitants du quartiers et usagers avant de rajouter de nouveaux habitants et usagers avec les mêmes problématiques?
71 D	X	X			Slyly	05/01/23	Ce parking est pratique et utile pour les usagers du tram. Un immeuble viendrait défigurer l'espace qui manque cruellement d'aération. On étouffe aux abords de la route de Toulouse!
72 D					Mimile3332	05/01/23	NON

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
73 D		X			Tilouann	05/01/23	Ce parking ne doit pas disparaître. Ce quartier est déjà en manque de stationnements alors qu'il y a un réel besoin ( tram, lycée, commerces, logements). D autre part, ce quartier est déjà surpeuplé par rapport sa la desserte en matière de voirie. C est bien beau de faire pousser des cages à lapins, mais les lapins se déplacent et n en déplaise à rossignol puech, ils se déplacent bien plus en voiture qu'en vélo!
74 D	X	X			BOUJASSON PASCALE	05/01/23	Et toutes les personnes qui se garent sur ce parking afin d'accéder aux transports en commun iront où ? Vous ne trouvez pas qu'il y a déjà beaucoup trop de logements qui ont poussé "comme des champignons" dans le quartier et sur cette route de Toulouse ? C'EST INADMISSIBLE...
75 D	X	X			vivien33	05/01/23	Absolument contre ce projet de destruction du parking au profit de nouveaux logements. Cette route de Toulouse ne comporte déjà pas beaucoup de percée lumineuse, d'arbres; venir y construire un nouveau bâtiment serait anti productif en 2023. Les voitures stationnent déjà de manière anarchique le long de cet axe et n'en parlons pas dans le quartier de Vaclav Havel ou il est impossible de circuler en heure de pointe. De plus l'accès aux commerces en sera impacté fortement. Je suis contre ce projet de bétonisation excessif. Il y a déjà eu assez de mal de fait
76 D		X			Martinsfamily	05/01/23	Contre la suppression de ce parking très utile à la vie du quartier, des commerces ainsi qu'à l'utilisation du tramway. Trop peu de parking dans cet espace ! et trop de circulation...
77 D		X			Leo Julien	05/01/23	Refus ! Il est déjà impossible de se garer dans ce quartier ! Il faut absolument conserver ce parking !
78 D					aymcha	05/01/23	contre
79 D		X			CamS	05/01/23	Pour la conservation du parking
80 F			X		Pépité	05/01/23	Le projet de 50 000 logements le long des voies du tramway était sans doute une idée de bon sens pratique, mais qui ignorait un peu trop le point de vue esthétique car il encadre ces voies de passage de deux murailles de béton qui ferment le paysage (il serait curieux d'en voir l'effet vu du ciel sur Bordeaux Métropole). Le déclassement de l'îlot CA1 (actuellement parc auto) dans un but d'urbanisation, s'il est une affirmation du projet initial, va contribuer à augmenter l'habitat du quartier Bègles Sud, et déverser sur la route de Toulouse, au niveau du feu rouge avenue Danielle Mitterrand, un flux de véhicules encore plus grand. Ce feu rouge constitue déjà un barrage à la fluidité du trafic et le nombre d'embouteillages journaliers qui s'y produisent, est une source d'agacement pour les automobilistes et un point d'émission croissant de gaz à effets de serre. Accroître ces inconvénients n'est pas souhaitable. Je propose donc que le parc auto qui occupe actuellement l'îlot CA1 soit déclassé et transformé en jardin public ouvert ou en square. Ce qui va embellir l'espace et y créer un lieu de vie agréable.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
81 D		X			Lars Gruschy	05/01/23	Au delà des conséquences néfastes, qu'auraient la suppression d'un parking, qui sert aussi bien les commerçants locaux que le Lycée Vaclav Havel, il convient de se poser la question des conséquences d'un énième immeuble, dans une zone qui est déjà extrêmement difficile d'accès. Avec plus de 1400 élèves, et pour ainsi dire comme seul point d'accès le carrefour ou se situe ce parking, il n'est pas concevable de rajouter encore des habitations, à moins de concevoir une voie de delestage à l'autre extrémité de l'Avenue Danielle Mitterand, vers le Parc de Mussonville. Servez-vous pour une fois de votre bon sens, quand vous prenez des décisions!!! Merci
82 D	X	X			Franck Ptr	05/01/23	Le parking doit rester ,la construction d'un énième bâtiment vas encore impacter considérablement la circulation route de Toulouse et des rues adjacentes . Sans compter les vis a vis avec nous les riverains qui subissons déjà un flot de voitures continus avec ses bouchons etc... Cet immeuble vas également obliger les gens à se garer ailleurs donc dans les rues tel l'avenue de la République ou déjà le flux incessant de voitures nuit gravement à la sérénité des habitants . Sans parler du coté esthétique de la route de Toulouse qui vac devenir une annexe dortoir pour la ville de Bordeaux . un peu de réflexion sur l'urbanisme ne nuirait pas .
83 D		X			Emma85	05/01/23	Je suis contre la disparition de ce parking. Ce quartier est déjà en manque de stationnements alors qu'il y a un réel besoin ( tram, lycée, commerces, logements). D autre part, les Villenavais en ont assez de subir la desserte de ce quartier de Bègles qui se fait entièrement sur la route de Toulouse, alors ce n'est pas pour encore leur rajouter des bâtiments!
84 D		X			Jeje33	05/01/23	Supprimer un parking dans une zone en pleine expansion est inadmissible et irresponsable. Il faut créer des stationnements et non en supprimer. Cela ne fera qu'accentuer les stationnements sauvages sauvages déjà bien présents.
85 F		X			pierreIII	06/01/23	J'adore le vélo. Je suis un cycliste régulier. Mais où vont se garer les personnes allant aux commerces en face du parking? Ou bien ceux fréquentant le café de la route?
86 F	X		X		Arthur Bx	06/01/23	Dans l'absolu, je suis pour le déclassement de ce parking mais pas dans l'optique de construire de nouveaux logements. Comme soulevé dans de nombreux commentaires, il est important avant de déclasser ce parking de gérer les problématiques (importantes) de stationnement du quartier Terres sud et de mieux exploiter les infrastructures existantes. Ce parking n'est pas une réponse appropriée aux maux de ce quartier (résidentiels, mais pas plus pour les commerçants à proximité puisque les voitures garées ici n'ont majoritairement pas ces commerces comme destination finale) Je pense que d'autres pistes intéressantes peuvent être envisagées afin de transformer et de rendre ce quartier plus agréable : espace vert, déambulatoire, commercant, ou autre idée permettant de dynamiser ce secteur. Mais par pitié, arrêtons la construction de logements anarchiques, et adressez les sujets (de stationnement par exemple) avec une vision urbaniste et non pas parcellaire...

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
87 D		X			Fanny0405	08/01/23	Je pense que c'est une mauvaise idée. Il faut penser au lycée. J'étais dans ce lycée en bac +1,+2,+3 et je venais en voiture car j'habitais chez mes parents hors de la métropole de Bordeaux. Déjà que c'était compliqué pour se garer, si il n'y a pas de parking ou voulait vous qu'on se gare ? Je me suis déjà garé dans les rues autour faire de choix, et me suis pris une amende. Même niveau circulation, si on ajoute des immeubles la route de Toulouse va être saturé plus qu'elle ne l'ai déjà.
88 D		X			Selph	08/01/23	Ce parking permet de désengorger les rues de ce quartier déjà saturé. Sa suppression ne ferait qu'aggraver la situation. Si dans l'absolu construire des logements à proximité du tram laisserait à penser que les habitants n'auraient plus de véhicule personnel, on sait bien qu'en réalité ce n'est pas le cas pour le moment. Donc un nouvel immeuble ajouterait encore plus de circulation dans cette zone déjà en tension. D'autre part, je doute du bien-fondé de construire un immeuble a l'angle de deux axes de circulation très passants et d'une voie de tram : il faut aussi penser au bien-être des résidents qui seront de facto condamnés à laisser leur logement fermé en permanence pour ne pas subir les nuisances sonores. Conservons ce parking mais rendons le plus agréable : suppression des clôtures, ajouts de végétaux, suppression des épaves...
89 D	X			X	cath.cath	08/01/23	Assez de constructions qui étouffent la ville encombrant sans nouveaux espaces aérés, sans infrastructure. La route de Toulouse est devenue un mur presque infranchissable !!! qui dit habitations supplémentaires, dit embouteillages qui grossissent, plus de monde et moins de commerce !!!
90 D		X			mikadouk	08/01/23	Ce parking est très utile déjà que la métropole va supprimer beaucoup de stationnements sur la route de Toulouse avec ses futurs aménagements merci de penser aux commerçants ,et aux utilisateurs du tram !!!!
91 D		X			SG	08/01/23	Supprimer ce parking semble un projet totalement hors sol. La prochaine requalification de la Route de Toulouse va supprimer deux tiers des places de parking et aucune solution n'est proposée pour le moment. Et vous pensez à supprimer déjà l'existant ? Comment les gens vont ils pouvoir se rendre dans les commerces autour de ce parking ? Quid de la vie de quartier ? Du développement économique des communes de Bègles et Villenave ? Pourquoi Bordeaux Métropole a t il laissé de nouveaux commerces se créer et investir si c'est pour les priver de leur clientèle ? Riveraine de ces commerces, je m'oppose très fermement à la suppression de ce parking, qui est déjà loin d'être suffisant (pour preuve : il est toujours absolument plein).
92 D	X	X			famille Faivre	08/01/23	Il est totalement irresponsable de supprimer ce parking pour plusieurs raisons: d'une part, ce secteur est totalement saturé en terme de stationnement, il suffit de se balader dans le secteur pour le voir, d'autre part, mettre des logements supplémentaires qui ont sortir sur la route de Toulouse et aggraver les bouchons existants est une aberration. Il faudrait repenser l'ouverture d'une voie entre le quartier de terre sud et la rue Alexis Labro.
93 D		X			VillenavaisToul...	08/01/23	Une honte pour les commerces. Non a ce projet. Il faut sauver ce parking !
94 D		X			GiGios	08/01/23	Il n'a pas de parking suffisant dans le quartier. Cette zone a parking est très important.
95 D		X			Lulo	08/01/23	Oui je n'ai rien à ajouter

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
D 96		X			Lulo	08/01/23	ci-après mon avis : ce parking est déjà insuffisant pour l'ensemble du quartier. Depuis 10 ans maintenant, la circulation et le parking dans le quartier deviennent impossibles. Nous assistons régulièrement à des altercations entre automobilistes. Il n'y a toujours aucune solution pour faciliter le parking des résidents du quartier et visiteurs. Jusqu'à quand cela va t'il durer ? De nombreux terrains, dont un exproprié, sont à ce jour rasé depuis des années et inutilisés. L'eco point certes utile prend des places essentielles : elles sont toujours vides! faute de mieux, les résidents se garent sur les voies piétonnes , trottoirs, bas côtés non autorisés, ce qui engendre un trafic supplémentaire et de la pollution dans les résidences alentours. Trouvez une autre solution ce quartier est surpeuplé et les voies de circulation/parking ne correspondent pas au besoins de la population. Ne vous attendez pas non plus à ce que la construction d'une voie supplémentaire derrière le lycée Vaclav Havel spot acceptable.
F 97	X				L'Arbre en Boule	09/01/23	Bonjour,  Très surpris de lire les commentaires sur le fait qu'il y ai trop de logement, j'invite les participants à consulter au préalable les dernières données sur la démographie et le logement. Bordeaux Métropole accueil par an entre environ 8000 personnes supplémentaires qui doivent bien habiter quelque part! Plus de 30 000 personnes attendent un logement social sur la métropole, la durée d'attente pour un logement social est de 15 mois, des familles entières vivent aujourd'hui dans des tentes ou des caravanes, (bord du Lac à Bruges, long de rocade c'est une réalité). Oui il y a besoin de plus de logement !! Oui nous devons loger les gens dignement !!  Et oui nous pouvons à la fois construire du logement et conserver le parking Route de Toulouse : immeubles surélevés avec stationnement en rez-de-chaussée, solution architecturale avec logements et parkings en silo par exemple, mutualiser parking privé et parking relais du tram : c'est possible, on sait faire!  Construire à proximité du tram est quand même idéal pour offrir aux habitant la proximité d'un transport en commun et la possibilité de s'affranchir d'une bagnole à pétrole.
D 98	X	X			Villeneuve béton	09/01/23	Conserver cet espace en Parking. Le pont de la Maye doit avoir plus de parkings afin qu'il puisse renaitre de l'état de non droit dans lequel on a finit par l'y mettre . Arrêtez de construire vos hideuses cages a lapins. Les habitants veulent des commerces, des lieux de vie, des espaces verts . PAS des micros forets sur les trottoirs.
D 99	X	X			elsavalse	09/01/23	Si l'enjeu est de répondre à des besoins fonctionnels pour une entrée d'agglomération à proximité du tram, de commerces, il me semble particulièrement souhaitable de privilégier la création d'un parking (d'agrandir le parking existant). En effet cela faciliterait l'accès en transport en communs au centre de bordeaux (par bus ou tram). Permettrait aux commerces de proximité un meilleur accès (surtout dans l'éventualité où la route de toulouse supprimerait des places de stationnements pour faciliter le trafic des transports en communs/vélo/usagers). Il n'est par contre pas souhaitable à mon sens de bâtir de nouveaux logements, (qui plus est souvent ne comprenant jamais le nombre de stationnements nécessaires aux habitants), renforçant les difficultés de stationnements pour tous, donc l'accès aux commerces, la fluidité du trafic déjà très encombré sur cet axe majeur sud bordeaux.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts			
100	F			X	Em9434	09/01/23	Je suis pour le projet de suppression de ce parking. Il y a trop de voitures partout, c'est l'anarchie, alors que le tram est immédiatement présent. Ce n'est pas à gardant, construisant, agrandissant des parkings que l'on va se diriger vers une transition écologique. A contrario, effectivement construire ENCORE des cages à poules sur cet axe, c'est affreux. Je verrais plutôt des lieux de vie, des commerces de qualité, des arbres, de l'air !
101	D	X			sma27	09/01/23	Contre la démolition du parking pour en faire des logements
102	D	X			CHBENETREAU	10/01/23	Contre la transformation du parking en habitat
103	D	X	X		Calie33	10/01/23	Opposé à la suppression du parking ET à la création de nouveaux logements. En quoi la création de logements rend sa "fonction d'entrée d'agglomération, tant en termes fonctionnel que qualitatif" à une ville ? Au contraire, il faudrait garantir l'accès aux commerces de proximité en conservant les places de stationnement ! Il n'y a pas assez de parking dans le secteur, et renvoyer les gens au parking relais est une hypocrisie monumentale car de fait le stationnement devient payant, et il est interdit de stationner de nuit dans les PR. Chercher à supprimer coûte que coûte la voiture n'empêchera pas que les gens en auront toujours besoin pour une raison ou une autre. De plus, il y a assez des cages à poules qui défigurent la métropole. Il n'y a pas assez de logements, mais pourquoi faire venir des gens dans la métropole quand les infrastructures (transport, accès, crèches...), l'emploi et le cadre de vie ne suivent plus depuis longtemps ? Pour augmenter les indemnités des élus municipaux ? Il faut savoir leur dire stop et conserver la qualité de vie des riverains...
104	D	X			Claud33	10/01/23	Complètement CONTRE la construction de cet immeuble. Ce quartier devient horrible, il y a des bouchons tous les matins et soirs. C'est anxiogène, les feux sont sans cesse grillés, les gens énervés. Trop de bâtiments se construisent sans cesse, sans prévoir des routes assez larges ni des stationnements conséquents. Les personnes qui prennent ces décisions à Bordeaux Métropole ne connaissent pas ce quartier mais moi j'y passe matin et soir et je peux vous dire que c'est vraiment désolant !!!
105	F			X	Emm3344	10/01/23	Je suis abasourdi à la lecture de ce projet. Les élus pensent-ils aux habitants de cette zone et un temps soit peu à leur qualité de vie ? Le quartier est surpeuplé et les constructions continuent, aussi bien côté Bègles que Villenave. Des problématiques majeures de stationnements existent pour les habitants mais aussi pour les visiteurs, les lycéens, les artisans, les professions médicales qui doivent venir dans le quartier. Côté Bègles, il s'agit sur le papier d'un éco-quartier (...) alors si le parking ne doit pas être conservé, aménagez plutôt un bel espace vert arboré(l'ombre manque cruellement!) mais stop avec le béton et les constructions horribles qui dégradent notre quartier.
106	D	X	X		Béatrice JOYEUX	10/01/23	Ce parking est toujours complet donc indispensable. Stop à l'urbanisme et à tous ces logements car il devient de plus en plus compliqué de se déplacer dans la commune de Villenave d'Ornon qui est un axe passant. De plus le pont de la Maye est très engorgé, bientôt nous ne pourrons plus circuler au vu des futures logements déjà programmés...

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
107 D	X				Villenave béton	10/01/23	99% des commentaires a ce jour, disent d'arrêter le bétonnage et le mal de vivre induit . Ces terrains achetés par BX metro avec notre argent devraient nous revenir sous une forme d'utilité publique et non faire les choux gras des promoteurs. Voyez le destin de la place Aristide Briand, de l'avenue Bourleau, de la route de toulouse... Cette entrée sud d'agglo par ce Pont de la Maye est devenue bien triste, froide et tres encombrée.
108 D		X	X		Marco33	10/01/23	<p>Est-ce que les élus, nos décideurs se mettent à la place des habitants ? Ils sont hors sol ...</p> <p>-A Villenave , on ne pense qu'a bétonner, aucune place pour les piétons, les cyclistes ou les parkings, il suffit de voir l'aménagement de la place Aristide Briand : 4 voies pour le transit des voitures , aucune place pour les cyclistes, très peu de stationnements, mais des blocs qui permettent aux promoteurs de faire le maximum de retours sur investissement.</p> <p>-A Bègles on dit que l'on veut de l'écologie, oui on a heureusement conservé le parc de Mussonville qui permet aux habitants locaux de profiter d'un grand espace vert, mais aussi a de nombreux Villenavais qui n'ont pas cette chance.</p> <p>Mais que dire de cet entassement d'habitants, de ces tours a voitures, que beaucoup rechignent a occuper contre un loyer qui leurs semble abusif et loin du domicile, ne sachant pas comment après leurs courses au supermarché les rapporter à leurs logements...</p> <p>Le résultat sur les 2 voies de circulation des rues de Terre Sud ( mallet, belair ...) une seule est libre pour circuler, l'autre est occupée en permance par le stationnement (non autorisé), mais que les élus ne veulent combattre sachant que cela découle de leurs décisions.</p> <p>-La métropole/u&gt; veut absolument rentabiliser le tramway, alors il faut construire et entasser le maximum d'habitants qui prendront ensuite ce mode de transport mais sans se soucier de la qualité de vie des résidents.</p> <p>L'initiative de la métropole de créer une piste cyclable sur la route de Toulouse est pour les cyclistes l'aboutissement de promesses de plus de 30 ans, elle est nécessaire a la sécurité des cyclistes et au développement de ce mode de transport qui doit pouvoir être continu sur une trajet, par exemple domicile-travail (velotaf)</p>
					Marco33 (suite)		<p>Une des critiques à ce projet relayé par la commune de Villenave sera le manque de stationnements sur la route de Toulouse en particulier pour les commerces , mais les permis de construire accordés généreusement ne réservent aucune place pour le stationnement ou le vélo, ce qui finit par opposer les cyclistes aux commerçants ou aux automobilistes : Diviser pour mieux régner semble être la devise de quelques maires ...</p> <p>Suite à l'enquête publique sur la route de Toulouse la métropole a indiqué vouloir réserver autour de la route de Toulouse des espaces pour le stationnement des voitures et compenser celles qui seraient supprimées a la construction de la piste cyclable</p> <p>Ce parking doit être conservé et végétalisé pour répondre à cette promesse et pour permettre aux étudiants du lycée, aux visiteur de l'EHPAD des commerces environnants de stationner.</p> <p>Ce stationnement gratuit devrait être limité dans le temps afin de permettre à tous d'en profiter.</p> <p>Cet effort nécessaire fait sur la commune de Begles devrait aussi être étendu sur la commune de Villenave ou l'on devrait aussi créer des places de parking et d'espace vert qui manquent à proximité de la route de Toulouse en lieu et place d'un ou 2 blocs qui sont dans les cartons et rendrons une vie plus agréable aux habitants et aux visiteurs.</p>

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
109 D		X			Paul33	10/01/23	Ce quartier était destiné à devenir un lieu de vie avec des vrais commerces. Nous sommes aujourd'hui aux antipodes de cet objectif.concentration des logements sociaux engendrant une ghettoïsation des quartiers et un accroissement de l'insécurité. développement anarchique des constructions bétonnées. Nos politiciens urbanistes locaux sont entrain de reproduire les errements architecturaux du passé que nous avons unanimement décriés. D'un point de vue plus factuel, l'avenue de la république est devenue une zone de non droit en matière de stationnement et de règles de circulation. La suppression de ce parking ne fera qu'accroître ce genre de situation. Nos politiciens locaux doivent prendre conscience de l'impasse dans laquelle nous nous dirigeons et de l'incongruité de cette politique de bétonisation qu'ils conduisent . Ils portent par ailleurs la responsabilité pleine et entière de cette violence urbaine jusqu'alors inconnue dans nos quartiers et qui est le fruit de leur politique.
110 D		X	X		ecolosolidaire	11/01/23	non : - On peut construire des logement neufs en détruisant l'ancien (les vieux batiments) - où vont se garer les voitures qui se garent là ?  Dans toutes les nouvelles constructions, sur toute la communauté urbaine de bordeaux l'on a oublié qu'il faut des espaces vert au pied de chaque immeuble (permettant de faire des jardins potager en cas de besoin : rappelons que moins de 3% de la population active en France est agriculteur/trice, on est pas du tout autonome du point de vue alimentaire et le peu d'autonomie alimentaire est mis en danger par les aléas climatique : le gel, les pluies excendaires un jour et la sécheresse le lendemain, chaque été il fait plus chaud que l'été précédent et les nouvelles constructions même quand elles se vante d'être écolo ne prennent pas en considération cette problématique ( récupérer les eaux de pluies pour les toilettes, poser des panneaux photovoltaïque pour l'alimentation électrique, prévoir une laverie commune, une parcelle arborée suffisamment grande pour que les habitants puissent se nourrir etc etc ), la densité pose problème ou posera problème à un moment où un autre. végétaliser le parking seraient une meilleure idée, surtout si ça permet au automobilistes de prendre le tramway. faire une enquête sur les personnes qui se garent sur le parking (est-ce qu'ils vivent dans le quartier, est-ce qu'ils se garent là pour aller au travail, dans un commerce ? )

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
111 D	X	X			giletjaune33140	11/01/23	<p>Une enquête publique pour valider les choix de bordeaux métropole, qu'importe si les citoyens soient ou non d' accord.</p> <p>Ces enquêtes publique pour donner un vernis démocratique ne servent pas à grand choses elles sont pour la plupart du temps pour valider les projets présentés.</p> <p>99% de projets présentés sont validés, pour ceux qui ne le serait pas, le commissaire enquêteur peut se faire du soucis pour être nommé pour une future enquête.</p> <p>Il faut nommer les commissaires enquêteurs parmi et par les gilets jaunes qui sont le plus en phase avec le peuple.</p> <p>Comment nos élus peuvent-ils demander d'enlever ce parking a voiture alors que déjà dans le quartier nous ne pouvons pas nous garer.</p> <p>Comment se passer d'une voiture lorsque l'on travail en dehors de la métropole et sans transport collectif ?</p> <p>Comment payer un loyer très cher et que l'on veut nous faire payer en sus le loyer d'un parking non adapté ?</p> <p>On nous dit que le but de ce projet et de redonner a la route de Toulouse sa fonction d'entrée de ville en termes qualitatif et fonctionnel..</p> <p>En quoi la suppression de ce parking pour le remplacer par un immeuble pourrait-il améliorer l'aspect qualitatif de la route de Toulouse ?</p> <p>sinon de dégrader encore un peu plus la route de Toulouse que l'on pourrait qualifier d'égout a voiture.</p> <p>Une entrée de ville digne de ce nom est une large avenue avec de grand trottoirs, bordée d'arbres mais la course à la bétonisation a l'entassement des personnes dans des cages a poules et que l'on plume de surcroit prévaut sur la qualité de vie.</p>
112 D		X	X		Tra-Vis	12/01/23	<p>Bonjour,</p> <p>Il me semble nécessaire de garder ce parking. Il est nécessaire aux nombreux commerces présents dans la zone et il n'empiète pas sur la voie publique ce qui permettra de faire des pistes cyclables lors du réaménagement de la route de Toulouse.</p> <p>Juste le rendre un peu plus végétalisé et le mettre en stationnement limité dans le temps (mais le garder gratuit).</p> <p>Cordialement,</p>
113 F					Mimi2733	12/01/23	Ok
114 D		X			FOURIER	12/01/23	<p>Ce parking est très utile à tous ceux qui prennent le TRAM C , ceux qui font des courses Route de TOULOUSE, Ceux qui vont au Lycée VACLAV HAVEL. C'est un place utile pour les Villenavais et les personnes de passage dans ce secteur. Dans le cadre de la bonne circulation de la Route de Toulouse , très empruntée aussi dans ce secteur , il est important de garder des endroits de stationnement et permettre en toute sécurité de se déplacer à pied dans cette zone. Aussi cela permet d'éviter les stationnement sauvage ou dangereux le long de la route de TOULOUSE. Ce parking répond a un besoin et il est nécessaire d'en prévoir d'autres régulièrement le long de la ROUTE de TOULOUSE.</p>
115 D		X			fmouraud	12/01/23	<p>Le parking existant facilite l'accès au TRAM et désengorge la route de Toulouse déjà impraticable pour les vélos et les bus. La pression immobilière est certes très forte mais il serait plus pertinent de réhabiliter la zone commerciale et s'assurer que les logements actuels dans ce périmètre sont effectivement pleins</p>
116 D					Dylan	12/01/23	Parking a garder

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION	
	Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts				Infrastructure routière
117	D		X			PaulineM	13/01/23	Contre le déclassement par anticipation. Le parking est indispensable pour les riverains, le lycée Vaclav Havel et les clients des entreprises de la route de Toulouse.
118	D		X			Manue33	17/01/23	Je pense que ce parking est nécessaire pour les usagers du tramway et ne doit pas être retiré. Il facilite la mobilité urbaine
119	D		X			Erwan VIEL	18/01/23	Il ne faut pas supprimer ce parking, il est très utile pour garer sa voiture et aller en centre ville sans avoir de problème d'embouteillage
120	F	X				Bruno BEZIADE	19/01/23	Les logements sont plus attendus que les places d un stationnement que l on trouve sans trop de difficulté autour.
121	F	X				Zibeline	19/01/23	<p>Ce terrain qui se situe sur la ZAC de la Route de Toulouse a été créé par arrêté du conseil communautaire de Bordeaux métropole en date du 25 septembre 2015. La FAB a été désignée concessionnaire de la ZAC, en charge de sa réalisation.</p> <p>Cette opération a pour objet, en accompagnement de l'extension de la ligne C du tramway, d'opérer la restructuration et la rénovation du secteur de la route de Toulouse, à l'entrée Sud de la métropole bordelaise, sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon avec des objectifs ambitieux de diversification de l'offre de l'habitat en aménageant les espaces publics et en faisant évoluer les offres commerciales le long de la Route de Toulouse</p> <p>Dans l'attente des constructions à venir , ce foncier est actuellement utilisé comme espace de stationnement par les riverains, les utilisateurs du tram C , les clients de certains commerces, mais sa destination a toujours été prévue temporaire. il y a deux parkings en amont et en aval dont un de 753 places au terminus du tram C à Villenave d'Ornon.</p> <p>La zone bleue n'est pas saturée en journée et le quartier Sud passera en zone bleue courant 2023.</p> <p>Le terrain a été acheté ç un coût important , tenant compte de la constructibilité du terrain et sa vente aux opérateurs Lamotte et Domofrance a été inscrite dans le bilan d'équilibre de la ZAC .</p> <p>Un maintien du parking mettra donc en péril l'équilibre financier de la ZAC.</p>
122	F			X		jeremy cohen la...	19/01/23	La zone bleue de Villenave n'est pas saturée, il y a des parking relais à Gare de Bègles et au terminus Pyrénées. Ce parking, annoncé comme temporaire depuis le début , n'est pas indispensable. Il faut procéder au déclassement pour que la ZAC puisse être achevée.
123	F	X		X		Cathy Cami	19/01/23	Il faut terminer ce beau projet de la zone terre sud : la question du stationnement peut être traité en complémentarité ! Il faut déclasser ce terrain et continuer à travailler ensemble pour rendre cet espace agréable et fonctionnel
124	F	X				xavier.fedou	19/01/23	Sur un axe essentiel du tram, il est prioritaire de construire des logements sociaux qui manquent cruellement. A Bègles il y a plus de 1.000 dossiers en attente. Il est plus urgent de se loger que de stationner son véhicule, sachant qu'il y a des solutions de proximité pour cela.
125	F	X				Aroz	19/01/23	Je pense que mettre des logements et même des logements sociaux est mieux
126	F	X				Guilhem	19/01/23	Je veux des immeubles a la place du parking devant le lycée Vaclav Havel

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
127 F	X				Sylvaine	19/01/23	A l'endroit du parking de l'arrêt Vaclav Havel, je suis favorable à des logements, sociaux et avec accession à la propriété avec stationnement inclus. Sur le quartier Terres Sud, la zone bleue permet un roulement des stationnements qui est en faveur des commerçants. Au vu du réaménagement de la Route de Toulouse, le parking relai de Villenave-Pyrénées a toute sa place. Il n'est donc pas souhaitable de maintenir en plus le parking de Vaclav Havel. Je suis favorable aux logements plutôt qu'aux places de stationnement.
128 F	X				nicolas N	20/01/23	Je ne comprends pas que l'on veuille conserver ce parking ! tram, piste cyclables, parking relais a une station, rues environnantes en zone bleu... plus de parking = plus de voiture, la pompe a bagnole fonctionne parfaitement ! De plus il est nécessaire de redynamiser cet axe en intégrant notamment du logement social. cordialement Nicolas
129 F	X				Laure D	20/01/23	Il n'y a AUCUN intérêt à maintenir un parking à cet endroit (parking provisoire réalisé en l'attente de la ligne C). Le TRAM dessert la zone et un parking relai est présent à proximité. En revanche les demandes de logement sont nombreuses, il est pertinent de construire aux abords du TRAM. Le projet tel que pensé en 2020 prévoit la création de 81 logements sociaux, des surfaces de commerces et de bureaux. Je suis favorable à des LOGEMENTS POUR TOUS ET MOINS DE VOITURES SUR LA ROUTE DE TOULOUSE.
130 F	X				Pouallet	20/01/23	Si l'on souhaite accueillir dignement sur notre métropole, limiter l'étalement urbain, promouvoir l'usage des transports collectifs dans les déplacements du quotidien, et avoir une enveloppe financière équilibrée au niveau de la ZAC de Toulouse ; il est nécessaire de créer des logements - bureaux - locaux commerciaux au niveau de cette zone, comme il était prévu initialement par la ZAC, la ville de Villenave et celle de Bègles. Cette opération permettra notamment de produire de nouveaux logements sociaux ; nous devons avoir des objectifs ambitieux de diversification de l'offre de l'habitat afin de répondre aux besoins de tous les foyers.  La Métropole se doit de porter des projets de constructions de logements, de bureaux et de commerces, le long des axes de transports collectifs, avec des opérations de qualité (ce qui est prévu à cet endroit), afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.  Enfin, de manière très pragmatique, ne pas faire cette opération signifierait une perte de près de 2 millions d'euros pour la ZAC, que les villes de Villenave et Bègles devraient payer. Ca fait cher la place de stationnement (8500€ la place à la charge des deux villes).
131 F	X				Bendanco	20/01/23	Le parking a toujours été prévu pour être provisoire, en attendant le prolongement de la ligne jusqu'à Pyrénées, où existe un parking relais, il y en a un également important près de la voie ferrée près de la station Gare de Bègles et sans être spécialiste, je ne suis pas sûr qu'il soit toujours plein. Si on gardait le parking, il coûterait pas loin de 9000 € par place ce qui paraît plus qu'excessif. En revanche la construction de logements me paraît une nécessité absolue afin de lutter contre l'étalement urbain. Je trouve par ailleurs pénible la tendance systématique du maire de Villenave de vouloir imposer sa volonté à sa commune voisine

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts			
132	F		X	X	Plabadie	20/01/23	Cet emplacement a été prévu dès l'origine pour être temporaire et pouvoir construire par la suite un ilot de logement. Il existe aujourd'hui un parking relai trois stations plus loin et il n'est plus nécessaire d'avoir ce parking relai bis. Quand je viens me garer pour avoir accès au commerce j'utilise les zones bleues.
133	F	X			olgoud	20/01/23	Le déclassement du parking est une nécessité pour porter un projet de construction indispensable et pertinent. Densifier le long des axes de transport en commun est un objectif politique majeur qui trouve tout son sens en cette période de crise climatique et énergétique. Ce projet apporte une réponse concrète dans la lutte contre l'étalement urbain qui marque profondément notre département. Il projet permettra en outre d'offrir des logements de qualité, proches des commerces et des services, accessibles à tous. Un véritable parking relais, moderne et capacitaire, a été construit à quelques centaines de mètres pour permettre le rabattement vers les transports collectifs, garantir une multi modalité efficace et un usage partagé et apaisé des espaces publics.
134	F	X			mischa	20/01/23	Nous avons plus besoin de logements que de stationnement. les stationnements latéraux et le parc Pyrénées suffisent largement à desservir aussi bien les commerces que le tram. De surcroit conserver un parc relais à cet emplacement incite les automobilistes à franchir la rocade et à engorger encore plus le Pont de la Maye
135	F	X			Laulo33130	20/01/23	Si ce délaissé est actuellement utilisé comme parking temporaire, il existe déjà deux parking relais en amont et aval : un de 753 place au terminus de Villenave d'Ornon (actuellement encore et toujours en travaux malheureusement, mais qui devrait prochainement accueillir deux fois plus de véhicules) et un à la gare Bègles qui est loin d'être saturé. De plus, la zone bleue de Villenave n'est pas saturée en journée permettant un accès facilité aux commerces et une zone bleue va bientôt être réalisée côté béglais (quartier Terre Sud). En outre, réaliser un parking sur ce délaissé viendrait déséquilibrer la ZAC, tout en favorisant le recours à la voiture individuelle, et viendrait ainsi à l'encontre de ce que la puissance publique essaie d'impulser sur tout le reste de la Route de Toulouse. Enfin, en ces temps de crise environnementale, il s'agit de construire des logements utilement au plus près des centres, de l'emploi et des commerces pour lutter contre l'étalement urbain et limiter au maximum l'emprise au sol. Bordeaux Métropole et les collectivités impliquées dans cette ZAC ont acté collectivement un programme, une opération, qu'il convient de respecter aujourd'hui pour l'intérêt général en s'affranchissant de toute tentative de plaire temporairement à quelques-uns.
136	F	X			marijokazo	20/01/23	Conserver un parc relais à cet emplacement incite les automobilistes à franchir la rocade et à engorger encore plus le Pont de la Maye. Nous avons plus besoin de logements que de stationnement. les stationnements latéraux et le parc Pyrénées suffisent largement à desservir aussi bien les commerces que le tram.

20/01/2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Favorable /Défavorable	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION
	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts	Infrastructure routière			
137 F	X				Pibale	20/01/23	<p>Cette concertation s'inscrit dans le débat démocratique mis en place par Bordeaux Métropole et concerne une Zac d'aménagement urbain sur deux communes dont, si l'on lit la presse, 80% des opérations sont terminées sur l'une et seulement 20% sur l'autre.</p> <p>Les parcelles concernées par le déclassement servent de parking provisoire depuis le temps où la ligne C du tram était un terminus avant que le barreau final, extra rocade soit terminé. Il est à noter qu'un grand parking y est construit, loin d'être rempli.</p> <p>En effet, un certain nombre d'automobilistes venant du Sud de la Métropole préfèrent se garer dans les parkings éphémères des parcelles à déclasser car cela leur fait gagner du temps.</p> <p>Ces parcelles sont destinées -et chacun le sait- à recevoir des logements sociaux et autres qui correspondent parfaitement au règlement de ZAC initial ainsi qu'à la récente concertation sur la route de Toulouse.</p> <p>Certes avec le projet de circulation apaisée sur la route de Toulouse, il y aura des besoins de places de parking sur les 4 communes concernées (Villeneuve, Bègles, Talence, Bordeaux) afin de compenser les places qui auront été enlevées le long de la route de Toulouse, mais des poches ont déjà été identifiées pour être achetées par Bordeaux Métropole ; celles des parcelles à déclasser sont totalement exclues du processus car elles ont une autre destination, écrite et validée depuis longtemps.</p> <p>Ce "match" stérile initié par les tenants du non déclassement montre bien qu'il y a du chemin à faire pour arriver à un projet métropolitain sérieux, consensuel.</p> <p>Garder un tel parking ne contribuerait en aucune manière à la transition écologique nécessaire.</p> <p>Il y a donc lieu de déclasser, comme prévu et terminer la zac initiale.</p> <p>je ne m'étendrai pas sur les conséquences financières si jamais le déclassement n'était pas effectué. Qui paierait le déficit ? Une seule commune... les deux à parité... BXM...?</p> <p>Tout ceci est un non sens. Ce parking était provisoire, tout le monde le savait. Il ne le sera plus. La cohérence, l'intérêt public doivent prévaloir. Point barre !</p>
138 F	X		X		Gjan	20/01/23	<p>Le terrain qui se situe sur La ZAC de la Route de Toulouse a été créé par arrêté du conseil communautaire de Bordeaux Métropole, en date du 25 septembre 2015 .</p> <p>Cette opération a pour objet, en accompagnement de l'extension de la ligne C du tramway, d'opérer la restructuration et la rénovation du secteur de la route de Toulouse, situé à l'entrée Sud de la Métropole Bordelaise, sur les communes de Bègles et Villeneuve d'Ornon.</p> <p>Les objectifs de départ sont ambitieux notamment concernant l'offre d'habitat. L'aménagement des espaces publics est une priorité. Les aménagements visent originellement et également des offres commerciales tout le long de la route de Toulouse. Le foncier actuellement utilisé comme parking par les utilisateurs du tram C depuis l'arrêt Vaclac Havel a toujours été désigné comme temporaire et non perenne. Conforme à la volonté initial du projet , la destination de cette espace acquis par la FAB dans le cadre de l'opération 50 000 logements doit donc a terme donner lieu comme prévu à la création des logements en mixité prévus (accessions, log sociaux , commerces et bureaux)</p>

20/01/2023

### TABLEAU DE SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

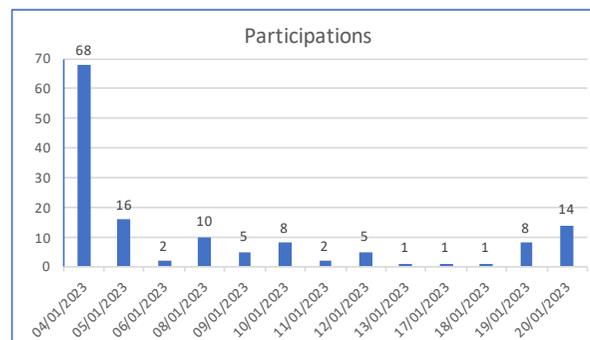
	Thèmes				NOM	DATE	OBSERVATION	
	Favorable /Défavorable	Logement	Stationnement	Environnement Espaces verts				Infrastructure routière
139	D	X		X	X	jas33	20/01/23	Bonjour, Je suis complètement en désaccord avec ce projet si il a pour objet de créer de nouveaux logements. Il s'inscrit dans un contexte parfaitement à l'opposé de ce qui est attendu : manque flagrant de stationnement dans cette zone, sentiment d'insécurité, désenclavement du quartier...- et promis dans ce quartier : Théâtre de verdure, poumon vert de Mussonville, apaisement du cadre de vie... Ce quartier est par ailleurs déjà complètement congestionné, il est flagrant que les infrastructures ne suivent pas. Ces espaces devraient être voués à rendre plus agréable la vie des nombreux habitants qui s'entassent déjà dans ce quartier enclavé (espaces de partage, de vrais services de commerces autres que fast food), et permettre leur étalement en largeur plutôt que de tout disposer le long de la route de Toulouse polluée. Il est urgent de réviser à la baisse la densité des projets de logement tout autour du quartier Vaclav Havel, et notamment le projet de logement sur le terrain vague devant l'usine CEMOI. Cordialement,
140	F	X				Amélie CL	20/01/23	Nous sommes gravement en manque de logements sur la Métropole, il est bien plus prioritaire de construire pour abriter les jeunes Béglais et Villenvais qui peinent à quitter leurs parents faute de moyens financiers ou doivent sortir de la Métropole, que pour garer des voitures, dans une zone où il est possible, et sera d'autant plus aisé d'ici quelques mois, de se garer.
141	F	X				benedicte33130	20/01/23	il est davantage prioritaire de construire des logements pour accueillir les habitants que de garder un parking provisoire. Des parkings relais sont à disposition dans le cadre de l'extension de la ligne C. Ce quartier est d'ailleurs prévue en zone bleue courant 2023

Défavorable	111
Favorable	30

Logement	71
Stationnement	90
Environnement	22
Infrast. Routière	7

04/01/2023	68
05/01/2023	16
06/01/2023	2
08/01/2023	10
09/01/2023	5
10/01/2023	8
11/01/2023	2
12/01/2023	5
13/01/2023	1
17/01/2023	1
18/01/2023	1
19/01/2023	8
20/01/2023	14

Total	141
-------	-----



**BÈGLES**

# Un bout de parking sur la sellette déclenche les passions

Objet d'une enquête publique, le parking laissera à terme la place à des logements. Mais Villenave-d'Ornon s'en mêle et plus de 80 avis ont été postés en quatre jours sur le site de Bordeaux Métropole



**Daniel Bozec**  
d.bozec@sudouest.fr

C'est un petit parking d'une cinquantaine de places, épaves comprises, le long de la route de Toulouse, à l'entrée de l'écoquartier béglais Terre-Sud. Propriété de Bordeaux Métropole, il fait l'objet d'une enquête publique expresse, du 2 au 20 janvier, pour « déclasser par anticipation », autrement dit la vente de ces quelque 1 800 m<sup>2</sup> promis à un programme immobilier, mais avec le souci de « garantir un stationnement [...] aussi longtemps que possible pour les riverains », indique la notice explicative de l'enquête publique.

Tout sauf une surprise : aménagé en mars 2015, ce parking n'avait qu'une fonction provisoire, rappelle Bordeaux Métropole, « dans l'attente de la livraison du parking relais au terminus de la ligne C », deux arrêts plus loin, à Villenave-d'Ornon. Un équipement mis en service depuis février 2019. Surtout, cette emprise entre ligne de tram et route de Toulouse se situe dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée (ZAC) à cheval sur Villenave-d'Ornon et Bègles et partie prenante de l'ambition métropolitaine de construire



**Au coin du parking de Bordeaux Métropole, aménagé provisoirement en 2015 près de la route de Toulouse, à hauteur de l'écoquartier Terre-Sud. D. B.**

« 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

### « Je changerai de coiffeur »

« Ce parking, il est toujours plein de voitures, d'ailleurs certaines ne bougent plus », commente Atilla Degan, artisan et ami du patron du kebab Aspandos, de l'autre côté de la route de Toulouse. « Vous imaginez les clients se garer n'importe où ? » Flavien, de La Brède, y a trouvé une place, ce jeudi matin, comme à son habitude quand il va chez le coiffeur. « Ça m'empêchera de venir en ville, prévient-il. Je ne prends pas le tram, donc impossible pour moi de me garer en parking relais. Je changerai sûrement de coiffeur... »

Premier adjoint au maire de Villenave-d'Ornon, commune limitrophe à moins de 200 mètres du parking, Michel Poigno-

nec a volé au secours du même parking, intervenant au détour du conseil de Bordeaux Métropole, le 25 novembre. « Ce parking intermédiaire a toute son utilité », défendait-il, pour les « utilisateurs du tram » comme

### « Supprimer un parking dans une zone en pleine expansion est inadmissible et irresponsable »

les commerces de la route de Toulouse. Et d'inviter Clément Rossignol Puech, le maire de Bègles, à lancer une « consultation ensemble » pour « connaître ce que la population désire vraiment » - « le maintien du parking de proximité, un nouveau projet de logement dans

un site déjà saturé, ou des autoroutes à vélo », grince-t-il.

Réponse sur-le-champ de Clément Rossignol Puech, qui assume le bien-fondé de l'opération : « Il y a des enjeux communs de mobilité et de logement. Nous avons décidé que ce foncier servirait de parking temporaire le temps des travaux [de la ligne C du tram, NDLR]. À quelques centaines de mètres de ce parking, les deux parcs relais ne sont pas saturés. » Le maire de Bègles invoque encore « l'équilibre économique » de la ZAC, « le besoin de logements ». « Bien sûr, Villenave a pris de l'avance », concède-t-il, mais « la ville de Bègles va construire les deux tiers des logements ». Pour l'heure, Villenave émerge à 300 logements construits sur 400 prévus, Bègles à 0 sur 900. Et Clément Rossignol Puech

d'ironiser à son tour : « Je vous remercie de venir nous expliquer ce qu'on doit faire dans la commune de Bègles, ce n'est pas la première fois. » Allusion à cette controverse autour de la création d'une voie de délestage de l'écoquartier béglais limitant les sorties sur la route de Toulouse, notamment encombrée. Portée par Villenave, elle a été repoussée par Bègles, non sans passer par une enquête publique, l'an dernier.

### Trop plein ?

Autant le seuil d'acceptabilité d'une nouvelle route apparaissait peu élevé, autant la suppression à terme - aucune échéance n'est donnée mais la concession d'aménagement de la ZAC route de Toulouse court jusqu'en 2026 - du parking fait l'unanimité contre elle, à lire les 86 avis postés sur le site de la Métropole. Dans le lot, 84 apparaissent contre la suppression du parking, et souvent contre un nouvel ensemble immobilier, un pour sa reconversion en jardin public, un autre qui ne se prononce pas vraiment.

Morceaux choisis : « Supprimer un parking dans une zone en pleine expansion est inadmissible et irresponsable », « les gens se garent à la sauvagerie car ils n'ont pas d'autres choix par manque de places de parking », « le quartier est l'objet d'une densification considérable depuis plusieurs années ». Quatre-vingt-six avis postés en quatre jours, le chiffre en dit long sur les difficultés de la route de Toulouse : à titre de comparaison, la concertation ouverte sur le projet de télécabine entre Lormont et Bordeaux émerge à 216 avis depuis le 28 novembre.



Bègles, le 20 janvier 2023

**Pôle Stratégie Territoriale**

Uro/Mgo

Affaire suivie par M. Rodrigo

☎ : 05 56 49 91 67

u.rodrigo@mairie-begles.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur

Hôtel de Ville

77 Rue Calixte Camelle

33130 BÈGLES

**Objet : Déclassement des parcelles BD8, BD80, BD81, BD82 et BD302 – enquête publique – avis de la commune.**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le déclassement des parcelles concernées par l'enquête publique dont vous avez la charge vise la réalisation d'une opération intercommunale d'aménagement.

Je souhaite ainsi vous faire part de la position de la Ville de Bègles.

**I – Sur les objectifs de cette opération**

Initiée en 2015, la ZAC intercommunale de la route de Toulouse a notamment pour objectif la réalisation d'une opération de plus de 1 000 logements sur les communes de Bègles et de Villenave d'Ornon afin d'offrir au plus grand nombre des logements dignes et abordables au plus près des transports collectifs.

Cette ambition se justifie également par la nécessité de valoriser le coût de l'extension du tramway, estimée à plus de 4 millions d'euros par kilomètre pour la ligne C.

A cette fin, Bordeaux Métropole a fait l'acquisition du tènement foncier identifié au plan ci-joint sous l'intitulé CA1 pour un montant d'environ 1 M€. Cet ilot qui inclut les parcelles concernées par l'enquête publique (pour une valeur estimée d'environ 400 000 €), est destiné à un programme mixte dont voici le détail :

- création de 81 logements dont 23 logements sociaux et 22 logements en accession sociale
- création de 450 m<sup>2</sup> de commerces
- création de 850 m<sup>2</sup> de bureaux

Le projet du groupe Lamotte a été choisi en 2020 en concertation avec l'aménageur et le permis de construire sera prochainement déposé. Il satisfera naturellement l'ensemble des obligations réglementaires dont le besoin en stationnement de cette opération.

Sur le plan financier et au bilan de la ZAC, la recette prévisionnelle de cet ilot représente la somme d'environ 1,9 million d'euros. La cession de charge foncière participera donc fortement à la réalisation des équipements publics de la ZAC, qu'ils soient béglais ou villenavais.

Mairie de Bègles  
BP 153  
33321 Bègles Cedex  
Tél. 05 56 49 88 88  
Fax 05 56 49 32 85  
E-mail contact@mairie-begles.fr

Toute dépréciation de cette recette serait en conséquence très préjudiciable au programme commun et nécessairement supportée par les collectivités et donc par des deniers publics.

Enfin, je rappelle que le programme des équipements publics de la ZAC a été arrêté par délibération de l'ensemble des collectivités et qu'il ne comprend pas de parc de stationnement dans le périmètre compte tenu de la réalisation d'un parking P+R à 2 stations de tramway.

## **II – Sur le contexte de cette opération**

Si le tramway a atteint la place Vaclav Havel en 2017, son extension jusqu'à Villenave d'Ornon (2019) a été différée à la demande de Villenave d'Ornon. Dans l'attente, la Ville de Bègles a consenti à la réalisation d'un parking temporaire en complément de celui existant sur le site du Dorat (P+R).

Les difficultés techniques rencontrées sur le P+R du Pont de la Maye nécessitent d'être résolues afin que cet équipement réponde à sa destination de parc de rabattement sud agglomération et décourage les automobilistes d'emprunter la route de Toulouse.

En outre, je peux vous préciser que ces équipements sont loin d'être saturés à ce jour. En effet, le relevé communiqué par les services gestionnaires établit les taux d'occupation suivants :

Gare de Bègles :

- Jour ouvré : 56.44%
- Samedi : 32.67%
- Dimanche : 11.65%

Les mois d'occupation les plus forts sont mars, juin et de septembre à décembre.

Villenave Pyrénées (redressé des places réellement offertes compte tenu des désordres techniques) :

- Jour ouvré : 76.82%
- Samedi : 48.08%
- Dimanche : 22.06%

Les mois d'occupation les plus forts sont mars, mai et juin puis de septembre à décembre.

En parallèle, la Ville de Bègles soutient le projet métropolitain de requalification de la route de Toulouse incluant le segment compris entre la rue Alexis Labro et la place Aristide Briand. Ces aménagements devront en effet permettre d'encourager les modes de déplacements actifs et d'améliorer l'offre de stationnement sur chaussée.

Conscient de la nécessité d'organiser le stationnement visiteurs, je vous précise que le stationnement dans le secteur de Terres Sud sera prochainement réglementé à l'instar de la zone bleue matérialisée à Villenave d'Ornon. Cette disposition permettra de favoriser les usages visiteurs, notamment à destination des commerces du secteur. Il doit être relevé que la présence d'une zone bleue sur la commune de Villenave d'Ornon garantit d'ores et déjà une offre visiteurs courte durée. Déployée au nord de la commune, la zone bleue a largement permis une rotation des places sur le domaine public et supprimé les voitures ventouses.

Elle complètera ainsi l'offre existante dans les parkings de l'écoquartier Terres Sud et du Dorat qui sont aussi ouverts aux visiteurs pour des durées adaptées aux commerces. En outre, un travail est actuellement conduit en vue de l'utilisation du parking du lycée le soir et le week-end pour le gymnase et une réflexion est engagée pour la mise en sens unique de certaines voies qui offrirait la possibilité de créer de nouvelles places de proximité.

A l'échelle globale, la Ville de Bègles souhaite promouvoir un modèle urbain responsable qui met en avant les modes de déplacements partagés et actifs.

Ainsi, nous avons une nouvelle fois décidé de mettre en avant ces modes de déplacements en retenant, sur l'ilot Labro, un projet architectural innovant résolument tourné vers ces mobilités vertueuses. Ce projet sera prochainement présenté aux riverains.

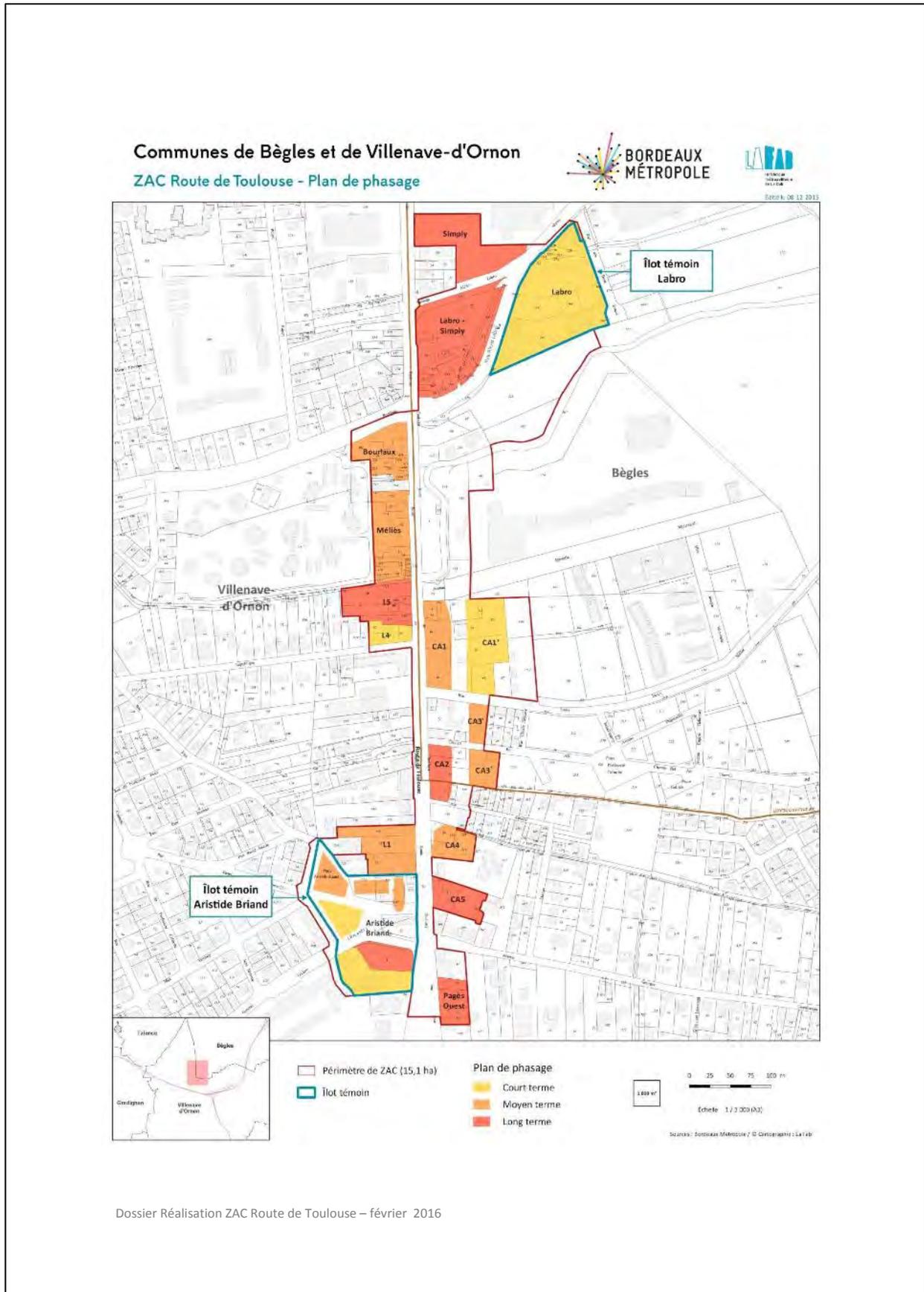
Dans un contexte de rationalisation foncière et compte tenu des effets aussi néfastes du stationnement des véhicules légers (abandon véhicule, incivilité, nuisances sonores, pollution, ...), la conservation de ce type de parking ne peut répondre aux enjeux que nous connaissons.

En tant que maire et vice-président de Bordeaux Métropole, je continue de soutenir la démarche métropolitaine d'investissement dans ces mobilités et de volontarisme dans une politique de construction raisonnée.

Ces éléments de contexte me semblaient indispensables à préciser et je me tiens à votre disposition pour tout échange qui vous semblerait utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

 **Clément ROSSIGNOL PUECH**  
**Maire de Bègles**  
**Vice-Président de Bordeaux-Métropole**





**Monsieur Patrice Teyssie**

Maire de Villenave d'Ornon

**Cabinet du maire**

05 56 75 75 09

Monsieur Patrice ADER,  
Commissaire enquêteur,  
Bordeaux Métropole  
Pôle Territorial Sud – Service Foncier  
28 Av. Gustave Eiffel, Cœur Bersol  
33600 PESSAC

Villenave d'Ornon, le 19 Janvier 2023

Nos Réf. : AP/PP – Cab001 – 01/2023

**OBJET:** Avis de la Commune de Villenave d'Ornon sur le déclassement par anticipation d'emprises appartenant au domaine public métropolitain sur la Route de Toulouse

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Bordeaux Métropole a décidé d'engager une procédure d'enquête publique en vue de déclasser du domaine public vers le domaine privé, les parcelles BD08, BD81, BD82, et BD302 lui appartenant et situées à Bègles, Route de Toulouse.

Cette enquête publique a été lancée pendant une durée de 19 jours, entre le 2 et le 20 Janvier 2023. En tant que Maire de la Commune riveraine j'ai souhaité vous faire part de mes observations.

Il est indiqué dans le dossier d'enquête que la procédure engagée est celle « d'un déclassement par anticipation des parcelles afin de garantir un stationnement sur ce foncier aussi longtemps que possible pour les riverains ».

Tout d'abord si ce parking intermédiaire avait initialement une fonction provisoire, il n'en demeure pas moins particulièrement fréquenté dans une zone en pleine expansion. Il révèle au quotidien toute son utilité, tant pour les utilisateurs du tram, que pour les clients des commerces de la Route de Toulouse, les usagers du Lycée Vaclav Havel et les habitants du quartier proche.

La vision de la Ville de Villenave d'Ornon concernant la Route de Toulouse, n'est pas de réduire cette voie à un simple axe de circulation mais de soutenir une activité économique et sociale sur cette route et dans les quartiers concernés ce qui signifie, promouvoir une politique de stationnement qui prend en compte les besoins des riverains et qui répond aux enjeux des commerces et activités de proximité : accessibilité, stationnement sécurisé et confort d'usage.

Or, si initialement Bordeaux Métropole s'était engagée (délibération du 25 septembre 2015 sur le bilan de la concertation de la ZAC Route de Toulouse) à maintenir l'ensemble des places de stationnement existantes sur la Route de Toulouse elle a, depuis, décidé un aménagement qui impose la suppression de 63% des places existantes. La suppression potentielle du parking de la Route de Toulouse ne ferait alors qu'aggraver la situation à venir, qui ne tient compte en aucun cas de la réalité de la vie des habitants : la voiture individuelle est un mode de transport indispensable à beaucoup.

Hôtel de ville | 14 bis, rue du professeur Calmette | 33140 Villenave d'Ornon  
Tél. : 05 56 75 69 00 | Fax : 05 56 75 69 16 | maire@mairie-villenedornon.fr

• • • • • villenedornon.fr • • • • •

L'impact sur le quartier, et notamment sur les rues avoisinantes de Villenave d'Ornon, serait immédiat et sans retour, au regard des autres suppressions massives de places que j'évoquais plus haut.

Il est mentionné par ailleurs dans le dossier d'enquête que « cette poche de stationnement étant un aménagement provisoire, elle a été réalisée dans l'attente de la livraison du parking relais au terminus de la ligne C à Villenave d'Ornon ».

A cet égard je note qu'aujourd'hui le parking relais de l'avenue des Pyrénées n'est toujours pas pleinement opérationnel. Deux niveaux sont toujours en attente de travaux de mise en conformité. Si cet équipement est loin aujourd'hui de la saturation, il est difficile de ne pas y voir la conséquence d'une absence d'information auprès des automobilistes, concernant sa réouverture partielle pendant les fêtes. Or, 3 niveaux sur 4 ont été fermés au public quasiment depuis son ouverture le 2 février 2019. Dès lors, des habitudes de stationnement sur le parking privé appartenant au groupe Casino ont été prises par les usagers. De plus, le coût du transport A/R pour un utilisateur de ce parking relais n'est pas incitatif (3€ pour la journée avec un ticket A/R) au regard du coût d'utilisation du tram via le carnet de 10 tickets (2,74€ A/R) avec un stationnement libre.

De plus et en toute hypothèse, toujours en considération des usages du parking de la Route de Toulouse (commerces de proximité, usagers du lycée, etc...), on ne saurait sérieusement soutenir que le parking relais du terminus, situé à plus d'un kilomètre, puisse pallier la disparition potentielle de ce parking, dont la fonction d'hyper proximité n'est pas contestable.

Enfin, ces parcelles, objet de cette enquête publique, sont situées dans le périmètre de la ZAC Route de Toulouse, projet d'aménagement urbain ayant fait l'objet d'une concertation distincte ainsi que d'engagements réciproques de la part des communes et de la Métropole.

La commune, depuis les premières études préliminaires du tramway, et de manière constante depuis 10 ans, a fait part de ses inquiétudes sur le devenir du secteur en terme de mobilité, et de stationnement.

La concertation réglementaire préalable à la création de la ZAC a mis en avant la préoccupation des habitants. La circulation, le stationnement et le partage de la voirie sont ainsi majoritairement remontés parmi les sujets abordés lors des rencontres.

Consciente de cette difficulté, la Ville de Villenave d'Ornon, de sa propre initiative, a sollicité des études spécifiques pour comprendre cette évolution et tenter d'améliorer la situation au terme du projet d'aménagement de la ZAC. Elle a fait plusieurs recommandations, qui n'ont jamais été suivies.

Ainsi, les emprises foncières objet de cette enquête publique ont vocation à accueillir l'implantation du futur îlot CA1, à savoir une programmation de 79 logements et 912 m<sup>2</sup> de commerces et activités.

À quelques mètres seulement de cette emprise, sur un autre îlot (CA 1') de la ZAC Villenave d'Ornon – Bègles, un autre projet, qui a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, développera 187 logements dont 65 % de grands logements, (T3 T4 T5), un local artisanal et une maison d'assistantes maternelles.

Pour répondre aux besoins en stationnement, ce projet prévoit la réalisation de seulement 191 places, soit un ratio de 1,02 ; sans prendre en compte le local artisanal et la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) qui nécessiteront, n'en doutons pas, des besoins de stationnement supplémentaires.

Aussi, au regard des études en cours relatives à l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs, tendant à supprimer du stationnement sur cet axe commerçant, au regard des pratiques

maintes fois observées chez les usagers, notamment du nombre de véhicules par foyer, il me semble inéluctable que le report du déficit de l'opération se fera sur les quelques places de stationnement de la route de Toulouse, essentiellement destinées aux personnes fréquentant les commerces, voire sur les rues à proximité.

De plus, si les places de stationnement au sein de ce programme ne sont pas proposées à un tarif de location abordable pour ses futurs habitants, l'impact n'en sera que plus problématique.

Nous avons interrogé à deux reprises Bordeaux Métropole sur ce sujet sans obtenir aucune réponse.

Dans ce contexte ;

- Considérant que la conjonction de plusieurs projets conduit à supprimer concomitamment de nombreuses places de stationnement sur un secteur déjà en tension,
- Considérant que le stationnement visiteurs est un enjeu essentiel pour le maintien de l'activité commerciale,
- Considérant qu'aucune étude récente tant en matière de modélisation du trafic qu'en matière de stationnement, n'a été menée par Bordeaux Métropole pour mesurer et le cas échéant réduire, les impacts de la programmation de la ZAC Route de Toulouse
- Considérant que la problématique du stationnement autour de ce projet, ne peut pas se limiter à la seule incitation, certes bien légitime, à l'utilisation des transports publics, et considérant que celle-ci à l'évidence, ne saurait être suffisante sur ce secteur,
- Considérant que le parking-relais des Pyrénées ne fonctionne pas aujourd'hui de manière satisfaisante,

la commune de Villenave d'Ornon émet un avis défavorable à la procédure de déclassement par anticipation des parcelles BD08, BD81, BD82, et BD302.

Elle attire l'attention de Bordeaux Métropole sur la nécessité d'assurer une veille foncière pour permettre l'acquisition d'emprises jouxtant la route de Toulouse afin que soient restituées des poches de stationnement en compensation de celles qui seront supprimées.

Espérant vous avoir apporté des éléments qui permettent de revoir ce projet de déclassement, je reste à votre disposition et vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments et de mon attachement à l'intérêt général de la commune de Villenave d'Ornon et de ses habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Conseiller à Bordeaux Métropole  
  
Patrick PUIOL